



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

SÉNAT

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021

SENAT
—
LE PRESIDENT

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

SÉNAT

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| LISTE DES ACRONYMES | 4 |
| SYNTHÈSE | 5 |
| LE SENAT EN CHIFFRES | 6 |
| STATISTIQUES DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES 2021..... | 7 |
| NOTE INTRODUCTIVE..... | 9 |
| PARTIE 1 : LES ORGANES DU SENAT..... | 11 |
| I. <i>Le Bureau du Sénat.....</i> | 12 |
| II. <i>Les Commissions Permanentes.....</i> | 14 |
| PARTIE 2 : LA SESSION ORDINAIRE 2021..... | 15 |
| I. <i>Les réunions du Bureau.....</i> | 17 |
| II. <i>Les réunions de la Conférence des Présidents</i> | 17 |
| III. <i>Les réunions des Commissions (travaux en commission).....</i> | 18 |
| IV. <i>Les séances plénières.....</i> | 21 |
| PARTIE 3 : LES AUTRES ACTIVITES INSTITUTIONNELLES | 25 |
| I. <i>La mission de représentation des collectivités territoriales et des ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire...</i> | 26 |
| II. <i>La diplomatie parlementaire</i> | 29 |
| III. <i>La prise de textes pour le fonctionnement de l'Institution</i> | 30 |
| IV- <i>Le renforcement des capacités.....</i> | 31 |
| HOMMAGES | 32 |
| CONCLUSION..... | 33 |
| CONTRIBUTIONS LITTERAIRES | 34 |
| LES ANNEXES..... | 36 |
| PHOTOTHEQUE | 63 |

LISTE DES ACRONYMES

| | |
|----------|---|
| ARDCI | : Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire |
| ASCAD | : Académie des Sciences, des Arts, des Cultures d'Afrique et des Diasporas africaines |
| CAEF | : Commission des Affaires Economiques et Financières |
| CAGICT | : Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales |
| CASC | : Commission des Affaires Sociales et Culturelles |
| CNDH | : Conseil National des Droits de l'Homme |
| CREIHCI | : Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis Hors de Côte d'Ivoire |
| CRSTE | : Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement |
| CSD | : Commission de la Sécurité et de la Défense |
| DOB | : Débat d'Orientation Budgétaire |
| DPBEP | : Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle |
| DRB | Direction de la Réforme Budgétaire de Côte d'Ivoire |
| MEF | Ministère de l'Economie et des Finances |
| PDCI-RDA | : Parti Démocratique de Côte d'Ivoire - Rassemblement Démocratique Africain |
| PLF | : Projet de Loi de Finance |
| RHDP | : Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix |
| UE | : Union Européenne |
| UVICOCI | : Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire |

SYNTHÈSE

Le présent rapport expose l'ensemble des activités menées par le Sénat au cours de la session ordinaire 2021.

Plusieurs éléments importants à souligner.



Travaux législatifs :



Autres activités institutionnelles :

- Mission de représentation des collectivités territoriales et des ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire ;
- Diplomatie parlementaire ;
- Prise de textes pour le fonctionnement de l'Institution ;
- Renforcement des capacités des Sénateurs et du personnel du Sénat.



Administration du Sénat :

- Installation à Yamoussoukro depuis 2019.
- Moyenne d'âge du personnel administratif et technique : 43 ans.



LE SENAT EN CHIFFRES



Les Sénateurs

98 en fonction (au 1^{er} août 2021)

Elus : 66 dont 9 femmes

Nommés : 32 (un siège vacant) dont 11 femmes

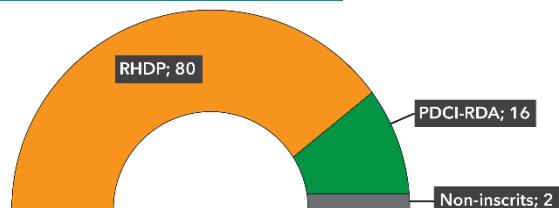
Sur les 98 Sénateurs en fonction, il y a **20 femmes et 78 hommes**.

Les Groupes parlementaires

RHDP : 80 soit 83%

PDCI-RDA : 16 soit 17%

Non-inscrits : 02



NB : - L'effectif actuel est de 98 (1 siège vacant parmi les Sénateurs nommés) ;

- Les Sénateurs non-inscrits dans les groupes parlementaires ne sont pas pris en compte dans le calcul proportionnel.

Le Bureau

Le Bureau du Sénat compte 17 membres et est ainsi reparti entre les groupes parlementaires :

- RHDP : **14 sièges**
- PDCI-RDA : **03 sièges**

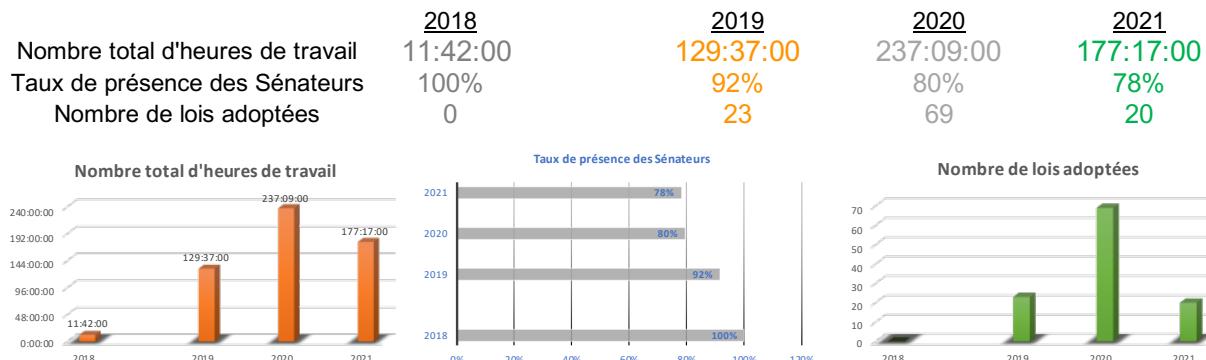
Concernant le genre, le Bureau actuel du Sénat compte :

- **10 hommes** ;
- **07 femmes**.

Sur les six (6) vice-présidents, **quatre (04) sont des femmes**.

STATISTIQUES DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES 2021

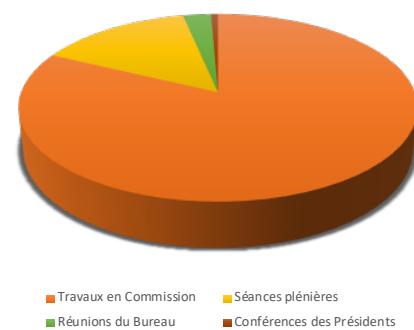
Récapitulatif des statistiques de 2018 à 2021



Répartition du temps de travail par séance en 2021

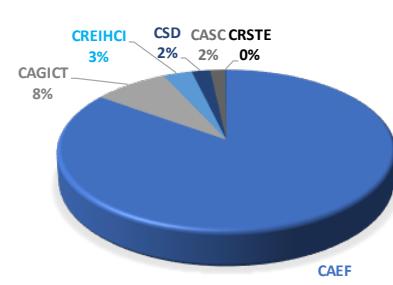
| Séances 2021 | Nbre de réunions | Tx prés. | Durées de travail | % |
|----------------------------|------------------|----------|-------------------|-------------|
| Travaux en Commission | 29 | 90% | 145:37:00 | 82% |
| Séances plénières | 11 | 90% | 25:47:00 | 15% |
| Réunions du Bureau | 4 | 70% | 4:43:00 | 3% |
| Conférences des Présidents | 2 | 79% | 1:10:00 | 1% |
| Total général | 46 | | 177:17:00 | 100% |

NB : 11 séances plénières dont 04 séances d'information parlementaires



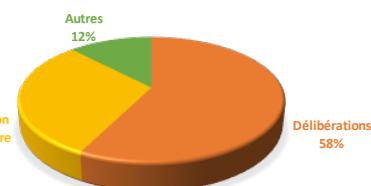
Répartition du temps de travail Commission en 2021

| Commissions | Nbre de réunions | Tx prés. | Durées de travail | Nbre de Lois examinées |
|----------------------|------------------|----------|-------------------|------------------------|
| CAEF | 12 | 92% | 123:34:00 | 10 |
| CAGICT | 6 | 69% | 11:58:00 | 2 |
| CREIHCI | 3 | 90% | 4:35:00 | 6 |
| CSD | 4 | 60% | 2:55:00 | 1 |
| CASC | 3 | 79% | 2:22:00 | 1 |
| CRSTE | 1 | 38% | 0:13:00 | 0 |
| Total général | 29 | | 145:37:00 | 20 |



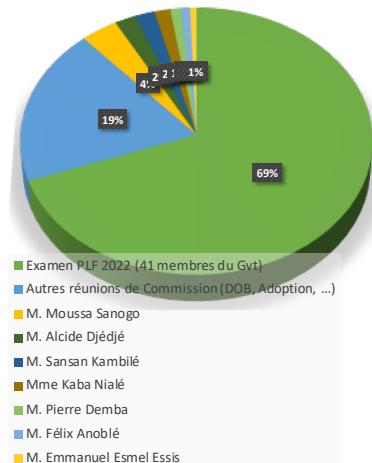
Les séances plénières au Sénat en 2021

| Nature | Durée de travail | % temps | Nombre de séances |
|-------------------------------------|------------------|-------------|-------------------|
| Délibérations | 14:49:00 | 57,5% | 3 |
| Séances d'Information Parlementaire | 07:49:00 | 30,3% | 4 |
| Autres | 03:09:00 | 12,2% | 4 |
| Total général | 25:47:00 | 100% | 11 |



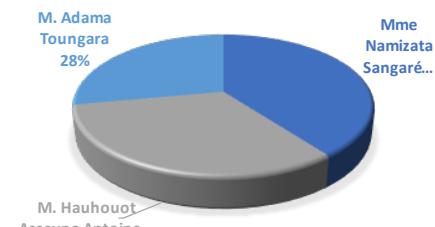
Statistiques des activités des Commissions avec les personnalités reçues

| PLF / DOB / Personnalités reçues | Fonction | Nbre de réunions | Nbre de textes | Durée de travail | % temps |
|--|---|------------------|----------------|------------------|-------------|
| Examen PLF 2022 (41 membres du Gvt) | - | 1 | 1 | 101:08:00 | 69% |
| Autres réunions de Commission (DOB, Adoption, ...) | - | 18 | 0 | 27:40:00 | 19% |
| M. Moussa Sanogo | Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat | 3 | 6 | 5:12:00 | 4% |
| M. Alcide Djédjé | Ministre délégué auprès ME-MAEIAAD | 1 | 6 | 2:59:00 | 2% |
| M. Sansan Kambilé | Garde des Sceaux, Min. de la Justice et des DH | 2 | 3 | 2:45:00 | 2% |
| Mme Kaba Nialé | Ministre du Plan et du Développement | 1 | 1 | 2:13:00 | 2% |
| M. Pierre Demba | Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique | 1 | 1 | 1:30:00 | 1% |
| M. Félix Anoblé | Ministre Promotion des PME, de l'Artisanat et de la transf. du secteur informel | 1 | 1 | 1:15:00 | 1% |
| M. Emmanuel Esmel Emiss | Ministre Promotion Investiss. et Dév Sec. P. | 1 | 1 | 0:55:00 | 1% |
| Total général | | 29 | 20 | 145:37:00 | 100% |



Statistiques des séances d'information parlementaire avec les personnalités reçues

| Personnalités reçues | Fonction | Nombre passages | Durée de travail |
|------------------------------|----------------------------|-----------------|------------------|
| Mme Namizata Sangaré | Présidente du CNDH | 2 | 3:06:00 |
| M. Hauhouot Asseyopo Antoine | Président de l'ASCAD | 1 | 2:32:00 |
| M. Adama Toungara | Médiateur de la République | 1 | 2:11:00 |
| Total général | | 4 | 7:49:00 |



Détails des statistiques par séances de 2018 à 2021

| Séances | 2018 | | 2019 | | 2020 | | 2021 | |
|----------------------------|-----------------|-------------|------------------|-------------|------------------|-------------|------------------|-------------|
| | Durées | % | Durées | % | Durées | % | Durées | % |
| Travaux en Commission | 0:00:00 | 0% | 96:06:00 | 74% | 166:04:00 | 70% | 145:37:00 | 82% |
| Séances plénières | 11:42:00 | 100% | 31:03:00 | 24% | 62:21:00 | 26% | 25:47:00 | 15% |
| Réunions du Bureau | 0:00:00 | 0% | 0:50:00 | 1% | 5:29:00 | 2% | 4:43:00 | 3% |
| Conférences des Présidents | 0:00:00 | 0% | 1:38:00 | 1% | 3:15:00 | 1% | 1:10:00 | 1% |
| Total | 11:42:00 | 100% | 129:37:00 | 100% | 237:09:00 | 100% | 177:17:00 | 100% |

Durées des travaux par mois des années 2019, 2020 et 2021

| Mois | 2019 | 2020 | 2021 |
|--------------|------------------|------------------|------------------|
| janvier | 0:00:00 | 1:29:00 | 0:00:00 |
| février | 0:00:00 | 1:53:00 | 0:00:00 |
| mars | 0:00:00 | 12:51:00 | 0:00:00 |
| avril | 2:12:00 | 6:25:00 | 2:26:00 |
| mai | 0:00:00 | 34:27:00 | 0:00:00 |
| juin | 2:48:00 | 27:59:00 | 3:10:00 |
| juillet | 6:28:00 | 21:34:00 | 1:22:00 |
| août | 4:58:00 | 40:39:00 | 11:01:00 |
| septembre | 3:39:00 | 24:26:00 | 16:08:00 |
| octobre | 23:21:00 | 3:55:00 | 4:10:00 |
| novembre | 31:53:00 | 4:56:00 | 7:22:00 |
| décembre | 54:18:00 | 56:35:00 | 131:38:00 |
| Total | 129:37:00 | 237:09:00 | 177:17:00 |

Sur les années 2019, 2020 et 2021, le mois de décembre est le mois au cours duquel le temps de travail législatif a été le plus important.

NOTE INTRODUCTIVE



Par ses missions constitutionnelles, le Parlement demeure un socle pour la cohésion sociale et l'unité nationale.

Son renforcement par la mise en place du bicaméralisme témoigne de la ferme volonté du Constituant ivoirien de consolider la cohésion sociale à travers l'amélioration de la qualité des lois qui ont vocation à s'appliquer à tous les citoyens indistinctement.

Le Sénat permet ainsi au Parlement de disposer d'atouts supplémentaires pour contribuer à produire des textes législatifs de qualité et d'assurer efficacement le contrôle de l'action du Gouvernement. La bonne exécution de ses missions contribue à accroître la légitimité des gouvernants et les pouvoirs publics aux yeux de nos compatriotes.

Au terme de cette quatrième année de la première législature, il convient que le Sénat, seconde chambre de notre Parlement, rende compte en dressant un tableau de ses actions, comme elle le fait régulièrement depuis le début de son existence.

Le présent rapport annuel 2021 du Sénat, s'inscrit dans cette démarche de transparence. Il récapitule au travers de tableaux synoptiques et statistiques, le travail des sénateurs au cours de l'année écoulée.

Il peut être retenu de ce bilan que cette jeune institution poursuit sa marche pour l'avancée de la démocratie dans notre pays.

Conformément aux dispositions de l'article 94 de la Constitution, le Sénat a ouvert sa session ordinaire le mardi 13 avril 2021, sept (7) jours ouvrables après celle de l'Assemblée nationale, par la traditionnelle cérémonie solennelle, qui n'avait pu se tenir en début d'année 2020 compte tenu de la pandémie à coronavirus.

Depuis cette date, la chambre haute du Parlement de Côte d'Ivoire a assuré pleinement ses missions constitutionnelles.

D'abord, pour ce qui a trait à sa mission première inhérente au vote de la loi ; au total, **vingt (20) projets de loi** ont été

adoptés d'août à décembre 2021 contre soixante-neuf (69) en 2020 et vingt-trois (23) en 2019. Quatre (04) séances d'information parlementaire ont été également organisées pour éclairer le Sénat sur des sujets d'importance pour la Nation.

La session ordinaire 2021 a été aussi l'occasion pour le Sénat de poursuivre la mise en œuvre de sa mission de représentation des collectivités territoriales, après le Forum du Sénat avec les collectivités territoriales organisé en février 2020 et sanctionné par la rédaction d'un document dénommé Agenda 2030. Au terme de ses activités de concertation avec les faîtières des collectivités territoriales, le Sénat a élaboré un Document de Plaidoyer auprès du Gouvernement en faveur des Collectivités territoriales.

Pour ce qui relève de sa gouvernance, le Sénat a procédé le 12 octobre 2021 au renouvellement de son Bureau, conformément à l'article 8 du Règlement qui prévoit la désignation des membres du Bureau pour un mandat d'un an renouvelable, à l'exception du Président du Sénat élu pour la durée de la législature. Puis, la composition des commissions permanentes a été ratifiée en séance plénière, le 08 novembre 2021.

Au total, pendant cette session 2021, les Sénateurs ont consacré, pour les travaux législatifs, un temps de travail de **177 heures 17 minutes** contre 237

heures 09 minutes en 2020. Soit une réduction globale du temps de travail imputable au nombre de textes reçus d'août à décembre 2021. Ce bilan donne également à constater que le temps moyen consacré pour l'adoption d'un texte a connu une augmentation en 2021.

Si la montée en puissance de cette institution ne fait pas de doute, il n'en demeure pas moins que les défis majeurs de l'Institution relatifs au contrôle de l'action du Gouvernement restent à être relevés par les moyens prévus par la Constitution.

Aussi, voudrais-je exprimer mon infinie gratitude et ma reconnaissance renouvelée à Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, pour son engagement indéfectible et son soutien au Sénat depuis sa création.

Je voudrais également féliciter les Sénateurs pour la qualité de leur travail au cours de ces quatre années d'existence.

Enfin, je voudrais exprimer ma satisfaction et mes encouragements à l'administration du Sénat dont l'appui et l'accompagnement au quotidien sont si précieux pour le fonctionnement normal et régulier de l'institution.

Jeannot AHOUSOU-KOUADIO



PARTIE 1 : LES ORGANES DU SENAT

I. Le Bureau du Sénat

L'article 7 du Règlement dispose que le Bureau du Sénat doit refléter la configuration politique du Sénat.

La session ordinaire 2021 de notre Institution a été marquée par les élections sénatoriales partielles du 31 juillet 2021 qui visaient à pourvoir des sièges restés vacants suite à des cas de décès et de démission. A l'issue dudit scrutin, cinq (05) nouveaux Sénateurs ont fait leur entrée au sein de la chambre haute du Parlement.

La nouvelle configuration politique est donc la suivante :

- le RHDP avec quatre-vingt (80) membres ;
- le PDCI-RDA avec seize (16) membres ;
- deux (2) Sénateurs n'appartiennent à aucun groupe parlementaire.

Le Bureau du Sénat, renouvelé le 12 octobre 2021, reflète cette configuration politique.

| N° | Fonction | Nom et prénoms(s) | Groupe Parlementaire |
|----|----------------|--|----------------------|
| 1 | Président | M. Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO | RHDP |
| 2 | Vice-Président | Mme SAKO Sara Fadika | RHDP |
| 3 | Vice-Président | M. SILUE Kagnon Augustin | RHDP |
| 4 | Vice-Président | Mme BOBI ASSA Emilienne | PDCI-RDA |
| 5 | Vice-Président | M. OLLO Anouman Germain | RHDP |
| 6 | Vice-Président | Mme DIABY Makani | RHDP |
| 7 | Vice-Président | Mme FANNY Moussokoura Chantal | RHDP |
| 8 | Questeur | M. COULIBALY Yaya | RHDP |
| 9 | Questeur | Mme DELON Epse LONGUET Catherine Suzanne | RHDP |
| 10 | Secrétaire | Mme BAMBA Sogona Epse ARNAULT | RHDP |
| 11 | Secrétaire | Mme COULIBALY Epse OUATTARA Maman | RHDP |
| 12 | Secrétaire | M. AGBAHI DJODAN Félicien | RHDP |
| 13 | Secrétaire | M. NDOHI Yapi Raymond | PDCI-RDA |
| 14 | Secrétaire | M. KOUASSI Allomo Paulin | RHDP |
| 15 | Secrétaire | M. DEHE Paul | RHDP |
| 16 | Secrétaire | M. AMOIKON Kouakou Banga | PDCI-RDA |
| 17 | Secrétaire | M. GUEYE Boniface | RHDP |



M. Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO
Président

Les six (6) vice-Présidents



Mme Sara FADIKA SAKO



M. SILUE Kagnon A.



Mme BOBI ASSA E.



M. OLLO A. Germain



Mme DIABY Makani



Mme FANNY M. Chantal



M. COULIBALY Yaya

Les deux (2) Questeurs



Mme DELON Catherine Epse LONGUET

Les huit (8) secrétaires



Mme BAMBA Sogona
Epse ARNAULT



Mme COULIBALY Epse
OUATTARA Maman



M. AGBAHI Djodan
Félicien



M. N'DOHI Yapi Raymond



M. KOUASSI Allomo O.



M. DEHE Paul



M. AMOIKON K. Banga



M. GUEYE Boniface



M. DJOUHA KEHI
Edouard

Les Présidents des deux (2) groupes
parlementaires



M. COCAUTHREY Alain

II. Les Commissions Permanentes

Les Commissions permanentes, au nombre de **six (6)**, sont ainsi dénommées :

1. La Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT) ;
2. La Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) ;
3. La Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC) ;
4. La Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis Hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI) ;
5. La Commission de la Sécurité et de la Défense (CSD) ;
6. La Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE).

Les six (6) Présidents de Commissions permanentes



M. ABDOU LAYE TANO
(CAGICT)



M. KOUMOUE K. MOÏSE
(CAEF)



M. COFFI Michel Benoit
(CASC)



TOURE Epse DIABATE
Manindja
(CREIHCI)



KOULIBALY Mariam
Fétégue
(CSD)



M. BAKARY Ouattara
(CRSTE)



PARTIE 2 : LA SESSION ORDINAIRE 2021

La séance solennelle d'ouverture de la session ordinaire 2021

En application de l'article 94 alinéa 1 et 3 de la Constitution et de l'article 3 du Règlement du Sénat, la session ordinaire 2021 a été ouverte le mardi 13 avril 2021 à la Fondation Félix Houphouët Boigny de Yamoussoukro.

Cette ouverture a été marquée par une cérémonie solennelle en présence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement représentant le Président de la République, de plusieurs Présidents d'Institutions et membres du Gouvernement ainsi que des corps constitués et des forces vives de la Nation.



Présidée par Monsieur Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, Président du Sénat, cette cérémonie a été l'occasion pour ce dernier de saluer l'appui important de l'exécutif et plus particulièrement du Président de la République, Son Excellence Alassane OUATTARA, à la mise en place de cette nouvelle institution parlementaire. Le Président du Sénat a profité de l'occasion solennelle pour saluer les mémoires des illustres personnalités disparues entre juillet 2019 et avril 2020, dont les premiers Ministres Amadou GON COULIBALY et Hamed BAKAYOKO, ainsi que le Ministre Sidiki DIAKITE. Il a par la suite énoncé les perspectives de l'Institution pour la nouvelle session 2021 avant d'inviter les Sénateurs de la République à travailler avec abnégation pour permettre au Sénat de jouer pleinement son rôle législatif dans les réformes politiques, institutionnelles, économiques et sociales de la Côte d'Ivoire.

Au cours de la session ordinaire 2021, le Sénat a organisé **quarante-six (46) séances législatives** pour un total de **177 heures 17 minutes** de travail législatif ponctué par :

- des réunions du Bureau, au nombre de quatre (4) ;
- des réunions de la Conférence des Présidents, au nombre de deux (2) ;
- des réunions de Commissions, au nombre de vingt-neuf (29) ;
- des séances plénières, au nombre de onze (11).

Le Sénat a également organisé de nombreuses autres activités pour mettre en œuvre ses missions constitutionnelles.

I. Les réunions du Bureau

Le Bureau, cet organe suprême du Sénat, a tous pouvoirs pour présider aux délibérations du Sénat, ainsi que pour organiser et assurer la haute direction de tous ses services, dans les conditions déterminées par le Règlement de l’Institution.



Le Bureau du Sénat a tenu **quatre (4) réunions** au cours de l’année 2021 pour un temps de travail de **04 heures 43 minutes**, avec un taux de présence de ses membres de 70%.

II. Les réunions de la Conférence des Présidents

Présidée par le Président du Sénat, la Conférence des Présidents comprend les vice-Présidents, les Présidents de groupes parlementaires ou leurs délégués en cas d’empêchement, les Présidents des Commissions permanentes ou leurs Vice- Présidents en cas d’empêchement, et les Présidents des Commissions spéciales intéressées. Article 38 alinéa 2 du Règlement.



Chargée, entre autres sujets, de se prononcer sur l’ordre du jour des travaux du Sénat, elle s’est réunie **deux (2) fois** durant la session ordinaire 2021 pour une durée totale de travail de **01 heure 10 minutes**.

Le taux de présence moyen de ses membres a été de **79%**.

III. Les réunions des Commissions (travaux en commission)

La composition de chacune des six (6) Commissions permanentes est jointe en annexe (*voir annexe 5*) du présent rapport.

Ces Commissions permanentes ont examiné et adopté au total **vingt (20) projets de loi**. En dehors des réunions d'examen et d'adoption de projets de loi, la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) a reçu, dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour la préparation du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2022-2024.

L'ensemble des travaux dans les commissions a duré **145 heures 37 minutes**. Le taux moyen de présence des Sénateurs pendant les travaux en Commission a été de **82%**.

La situation spécifique de chaque commission est retracée dans le tableau ci-dessous :

| N° | Commissions permanentes | Nombre de réunions | Taux de présence | Durée de travail | Nombre de lois examinées |
|----|--|--------------------|------------------|------------------|--------------------------|
| 1 | Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT) | 6 | 69% | 11h58mn | 2 |
| 2 | Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) | 12 | 92% | 123h34mn | 10 |
| 3 | Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC) | 3 | 79% | 02h22mn | 1 |
| 4 | Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis Hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI) | 3 | 90% | 04h35mn | 6 |
| 5 | Commission de la Sécurité et de la Défense (CSD) | 4 | 60% | 02h55mn | 1 |
| 6 | Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE) | 1 | 38% | 00h13mn | 0 |
| | TOTAL | 29 | 82% | 145h37mn | 20 |

La Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales a adopté, le 02 août 2021, la proposition de résolution portant Règlement du Sénat. Ce texte attend d'être adopté en séance plénière et soumis au Conseil Constitutionnel.

Hormis la présentation des projets de loi de finances, **Sept (07) membres du Gouvernement** ont représenté le Président de la République et présenté des projets de loi devant le Sénat au cours de l'année 2021.

| N° | Représentants du PR devant le Sénat en 2021 | Nombre de projets de loi présentés |
|----|--|------------------------------------|
| 1 | M. Moussa SANOGO , Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat | 07 |
| 2 | M. Alcide DJEDJE , Ministre délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, chargé de l'Intégration Africaine | 06 |
| 3 | M. Sansan KAMBILE , Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme | 03 |
| 4 | Mme Nialé KABA , Ministre du Plan et du Développement | 01 |
| 5 | M. Pierre DEMBA , Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture maladie universelle | 01 |
| 6 | M. Félix ANOBLE , Ministre de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel | 01 |
| 7 | M. Esmel Emmanuel ESSIS , Ministre de la Promotion de l'Investissement et du Développement du Secteur Privé | 01 |

M. Moussa SANOGO, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, a présenté le plus grand nombre de projets de lois devant le Sénat en 2021, en plus de sa présence devant les Sénateurs dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) tenu le 06 septembre 2021, pour la préparation du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2022-2024.



Il convient de relever que les programmes des passages des représentants du Président de la République n'ont pas été tenus parfois en raison de l'indisponibilité des membres du Gouvernement, conduisant ainsi à de nombreux reports des dates des travaux.

Le Président du Sénat devant la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) pour présenter la gestion financière de l’Institution

Le jeudi 05 août 2021, le Président du Sénat, Monsieur Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, a rencontré les membres de la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) dans le cadre de la présentation de la gestion financière 2020 du Sénat.

L’article 159 du Règlement du Sénat dispose que cette commission est chargée du contrôle de la comptabilité et de la gestion des fonds alloués pour les dépenses du Sénat, dans les conditions prévues au règlement de comptabilité des recettes et des dépenses.

Pour le Président Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, il s’agissait de l’accomplissement d’un devoir de redevabilité et de transparence.



Le Président du Sénat a rappelé que le Sénat vote la loi de finances et contrôle son exécution par l’adoption de la loi de règlement. Ainsi, il était important que l’Institution elle-même mette en œuvre les mesures de bonne gouvernance en matière de gestion financière.

Les Sénateurs membres de la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) du Sénat ont salué cette initiative du Président du Sénat qui respecte le Règlement ainsi que les exigences de transparence et de démocratie.



IV. Les séances plénieress

Le Sénat a tenu, au cours de la session ordinaire 2021, **onze (11) séances plénieress** pour une durée totale de **25 heures 47 minutes**. Huit (8) d'entre elle ont permis à la chambre de délibérer sur les **projets de loi** dont elle a été saisie par le Président de la République, et les trois (3) autres ont été des séances d'information parlementaire.



1- Les séances plénieress

Les séances plénieress, autres que les séances d'information parlementaire, ont été de plusieurs ordres : séances plénieress d'ouverture et de clôture de la session, séances plénieress d'approbation des ordres du jour des travaux et séances plénieress de délibération.

Les séances publiques de délibération ont abouti à l'adoption de **vingt (20) projets de loi**, listés dans le tableau ci-dessous :

| N° | Libellés | Adopté le |
|----|---|--------------|
| 1 | Loi modifiant la loi n°63-527 du 26 décembre 1963 portant fixation des peines applicables à certaines infractions commises en matière de police de la circulation. | 10 août |
| 2 | Loi portant organisation et fonctionnement de l'Ordre National des Médecins de Côte d'Ivoire. | 23 septembre |
| 3 | Loi portant ratification de l'ordonnance n°2021-57 du 03 février 2021 portant mise en œuvre des première et deuxième phase du démantèlement tarifaire dans le cadre de l'Accord de Partenariat Economique entre la Côte d'Ivoire et le Royaume-Uni de Grande Bretagne et l'Irlande du Nord. | 23 septembre |
| 4 | Loi portant ratification de l'ordonnance n°2020-687 du 23 septembre 2020 portant légalisation du régime fiscal et douanier de l'Accord de développement du projet de Zones Economiques Industrielles à Abidjan, Ferkessédougou et San-Pedro. | 23 septembre |
| 5 | Loi ratifiant l'ordonnance n°2020-952 du 09 décembre 2020 portant mise en œuvre de la deuxième phase du démantèlement tarifaire dans le cadre de l'Accord de Partenariat Economique entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne. | 23 septembre |

| N° | Libellés | Adopté le |
|----|---|--------------|
| 6 | Loi ratifiant l'ordonnance n°2019-826 du 09 octobre 2019 instituant des mesures fiscales incitatives spécifiques aux investissements réalisés dans le secteur de la transformation de l'Hévéa. | 23 septembre |
| 7 | Loi portant ratification de l'ordonnance n°2020-559 du 08 juillet 2020 modifiant l'article 1er de la loi n°68-346 du 29 juillet 1968 portant création du Fonds de Garantie des Crédits aux Entreprises Ivoiriennes. | 23 septembre |
| 8 | Loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'Enseignement Supérieur, adoptée le 25 novembre 2019 à Paris, en France. | 20 décembre |
| 9 | Loi autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord de Georgetown révisé de 2019. | 20 décembre |
| 10 | Loi autorisant le Président de la République à ratifier le Traité révisé de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), adopté le 12 juillet 2019 à Abidjan en Côte d'Ivoire. | 20 décembre |
| 11 | Loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention numéro 102 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), concernant la norme minimum de la sécurité sociale, adoptée le 28 juin 1952, à Genève. | 20 décembre |
| 12 | Loi autorisant le Président de la République à ratifier le traité pour l'interdiction des armes nucléaires, signé le 20 septembre 2017, New-York. | 20 décembre |
| 13 | Loi autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord de Coopération entre les Gouvernements des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine et le Gouvernement de la République française, dans le cadre de la mise en œuvre de la monnaie unique (ECO) dans la région Ouest-Africaine, signé le 21 décembre 2019 à Abidjan. | 20 décembre |
| 14 | Loi modifiant la loi n°2019-574 du 26 juin 2019 portant Code pénal. | 20 décembre |
| 15 | Loi relative aux mesures de protection des victimes de violences domestiques, de viol et de violences sexuelles autres que domestiques. | 20 décembre |
| 16 | Loi portant ratification de l'ordonnance n°2021-299 du 16 juin 2021 fixant les conditions d'importation du sucre destiné aux entreprises industrielles l'utilisant comme intrant. | 20 décembre |
| 17 | Loi relative au Plan National de Développement 2021-2025. | 20 décembre |
| 18 | Loi portant règlement du Budget de l'Etat pour l'année 2020. | 20 décembre |
| 19 | Loi de finances rectificatives portant budget de l'Etat pour l'année 2021. | 20 décembre |
| 20 | Loi de finances portant Budget de l'Etat pour l'année 2022. | 20 décembre |

2- Les séances d'information parlementaire

En dépit de l'indisponibilité de plusieurs membres du Gouvernement, des séances d'information parlementaire ont été organisées.

A cet effet quatre **(4) personnalités** ont été reçues par le Sénat pour aborder des questions d'intérêt national. Ces séances d'information parlementaire ont eu une durée totale de **07 heures 49 minutes**.

Ainsi, le Sénat a reçu :

16 juin 2021

Pr. Hauhouot Asseyopo Antoine, Président ASCAD

Thème : « l'anthropocène et la reproblématisation du développement en Afrique »



04 août 2021

Mme Namizata SANGARE,

Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)

Thème : situation des droits de l'homme dans certaines régions du territoire national.

18 juin 2021

M. Adama TOUNGARA, Médiateur de la République

Thème : « Apaisement du climat social, promotion de la paix et des droits du citoyen : quelle contribution du Médiateur de la République ? ».



14 décembre 2021

Mme Namizata SANGARE,

Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)

Thème : Présentation du rapport annuel 2019 du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH).

Le passage de la Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) pour la présentation du rapport annuel 2020 sur les droits de l'homme en Côte d'Ivoire résulte d'une prescription légale.

Selon l'article 3 de la loi n°2018-900 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) : « Le CNDH élabore un rapport annuel sur l'état des droits de l'homme et un rapport d'activités présentés au Président de la République, au Président de l'Assemblée nationale et au Président du Sénat. Les présentations à l'Assemblée nationale et au Sénat donnent lieu à débats. Ces rapports sont rendus publics. ».

La séance solennelle de clôture de la session ordinaire 2021

La session ordinaire 2021 a été close le mercredi 22 décembre 2021 à la Fondation Félix Houphouët Boigny pour la Recherche de la Paix de Yamoussoukro.



En présence de plusieurs Présidents d'Institutions, de membres du corps diplomatique et d'autorités politiques et administratives, le Président du Sénat, Monsieur Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, a prononcé son discours solennel de clôture (voir annexe 7) dans lequel il a dressé le bilan de la session ordinaire 2021.



PARTIE 3 : LES AUTRES ACTIVITES INSTITUTIONNELLES

I. La mission de représentation des collectivités territoriales et des ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire

En plus de ses missions constitutionnelles de vote des textes de loi, de contrôle de l'action du gouvernement et d'évaluation des politiques publiques, l'article 87 de la Constitution indique que le Sénat assure la représentation des collectivités territoriales et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire.

1- Les Collectivités territoriales au cœur des actions du Sénat

Le cadre de concertation et de réflexion instauré à travers le Forum dédié aux Collectivités Territoriales a permis d'élaborer, conformément aux conclusions issues dudit forum, un Agenda dénommé « Agenda 2030 du Sénat avec les Collectivités Territoriales » dans lequel sont déclinés ses différents chantiers d'ici à 2030. Cet agenda a été adopté en séance plénière le 17 décembre 2020.

Malgré la pandémie, le Président du Sénat, Monsieur Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, a pris des mesures visant l'accélération de la mise en œuvre effective de cet Agenda.

• La concertation avec les faitières des Collectivités territoriales

Le Président du Sénat a rencontré les bureaux des faitières des Collectivités territoriales les 10 et 11 août 2021 pour leur exposer la stratégie et recueillir leurs avis.



Le Président du Sénat remettant officiellement l'Agenda 2030 aux Présidents de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) et de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI).

Il est ressorti de ces échanges, que la priorité des actions soit portée sur les questions liées au :

- transfert des compétences ;
- statut des élus locaux ;
- statut du personnel des Collectivités Territoriales.

L'approche retenue pour la résolution de ces préoccupations, a été celle d'un plaidoyer auprès du Gouvernement afin d'attirer son attention sur ces sujets importants.

- **Le Séminaire d'élaboration du plaidoyer du Sénat auprès du Gouvernement en faveur des Collectivités territoriales**

Après les échanges avec les bureaux des faitières des Collectivités Territoriales, le Sénat a organisé un **Séminaire d'élaboration du plaidoyer du Sénat auprès du Gouvernement en faveur des Collectivités territoriales**.

Un Comité d'experts, composé de Sénateurs et de représentants des deux faitières (ARDCI et UVICOCI), a été constitué pour préparer les documents dudit plaidoyer.

Ainsi, durant trois (3) jours, **du 19 au 21 octobre 2021**, ce comité d'experts a travaillé sur les thématiques ci-après :

- transfert des compétences ;
- statut des élus locaux ;
- statut du personnel des Collectivités Territoriales.



Il importe de noter, outre les Sénateurs et représentants des faitières, la participation à ce séminaire d'experts de l'Ambassade de France, de la Cellule d'Analyse des Politiques Economiques du CIRES et de l'Inspection Générale d'Etat.

Ce séminaire a abouti à la production d'un document devant faire l'objet du plaidoyer du Sénat auprès du Gouvernement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de l'élu des Collectivités Territoriales.

Au terme des travaux, ont été rédigés :

- le dispositif réglementaire devant concourir à la mise en œuvre effective de la loi ;
- un avant-projet de loi portant statut de l'élu local ;
- un avant-projet de loi portant statut du personnel des Collectivités Territoriales.

Ces différents documents, une fois validés et adoptés, serviront de base pour le plaidoyer du Sénat auprès du Gouvernement pour une meilleure prise en compte des attentes des Collectivités territoriales.

2- Les modalités de représentation des ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire

Les nouveaux paradigmes liés à la construction d'une nation et au développement socio-économique et environnemental d'un État, font observer la volonté de plus en plus affirmée des gouvernements africains de reconnaître l'importance et le rôle de leurs concitoyens résidant à l'extérieur dans le développement national.

Afin de définir des stratégies susceptibles de lui permettre d'assurer de manière efficace la représentation des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire, le Sénat a bien voulu créer un cadre de concertation orienté vers deux activités majeures :

- organisation du Forum du Sénat avec les ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire ;
- organisation de la mission de concertation du Président du Sénat avec la diaspora ivoirienne.

Au titre de l'année 2021, le Sénat a envisagé d'organiser un forum en vue de dresser un tableau diagnostic de la situation des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire. A travers ce forum, le Sénat entend jouer son rôle de représentation et de facilitation d'un dialogue renforcé avec les ressortissants ivoiriens établis hors du pays, en se mettant directement à leur écoute.

Le forum vise à créer un cadre de concertation pour une représentation efficace des ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire avec l'appui, entre autres, de l'Agence de l'Organisation des Migrations (OIM) en Côte d'Ivoire, à la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur et à la Délégation de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire.

Bien avant la tenue de ce forum, le Président du Sénat s'est proposé d'initier des missions de concertation avec les organisations de la diaspora ivoirienne.

Ces missions de concertation visent à recueillir les préoccupations de la diaspora ivoirienne dans le cadre de l'organisation du futur forum.

En raison des mesures barrières liées à la COVID-19, limitant les déplacements dans de nombreux pays du monde et compte tenu des contraintes budgétaires du Sénat, la mission a fait l'objet d'un report à 2022.

II. La diplomatie parlementaire

La diplomatie parlementaire porte la voix des peuples dans un monde interconnecté, difficile à contrôler. Exprimant les valeurs universelles, elle a une vocation naturelle d'être au service de la paix, de la liberté et des droits (Raymond FORNI, 2001).

La diplomatie parlementaire complète la diplomatie gouvernementale. Elle ne doit, ni ne peut être une diplomatie parallèle, concurrente ou rivale à celle-ci.

Les audiences du Président du Sénat, les missions et voyages entrepris par les délégations du Sénat ivoirien ainsi que sa représentation dans les organisations interparlementaires et assemblées parlementaires, s'inscrivent dans ce contexte de la vocation de la diplomatie parlementaire.

La crise sanitaire planétaire a fortement perturbé, à partir de l'année 2020, l'élan donné à la coopération interparlementaire entamée en 2018.

En effet, si en 2018 et 2019, le Sénat a pu participer à de nombreux fora et conférences à l'échelle internationale, les activités en 2020 et 2021 ont connu une baisse drastique à ce niveau.

Toutefois, le Sénat a pris part à plusieurs rencontres organisées notamment :

- la 12ème Conférence des Présidents d'Assemblées et de Sections de la Région Afrique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie ;
- les Rencontres de l'action sociale internationale du CUF (Cités Unies France) du 29 juin 2021, à Paris.

En outre, plusieurs réunions virtuelles ont été organisées par les assemblées interparlementaires afin de maintenir la coopération entre les assemblées nationales et les Sénats d'Afrique et du monde.



A ce titre, les Séateurs de la République de Côte d'Ivoire ont effectivement pris part à toutes les réunions auxquelles ils ont été conviés.

A la demande de diplomates et de dirigeants d'organisations internationales accréditées en Côte d'Ivoire, le Président du Sénat a accordé une série d'audiences au titre de l'année 2021.



Le Président du Sénat recevant les Ambassadeurs de France et d'Allemagne en Côte d'Ivoire

III. La prise de textes pour le fonctionnement de l'Institution

Le Bureau du Sénat, afin de renforcer le fonctionnement de l'institution, a adopté plusieurs dispositions qui ont fait l'objet de prise d'arrêtés par le Président. Il s'agit de :

- l'arrêté n° 001-21/SENAT/PRES du 10 novembre 2021 portant règles de déontologie du Séateur ;
- l'arrêté n°002-21/SENAT/PRES du 22 décembre 2021 portant règlement administratif sur l'organisation et le fonctionnement des services du Sénat ;
- l'arrêté n°003-21/SENAT/PRES du 22 décembre 2021 portant statut de la fonction publique parlementaire.

IV- Le renforcement des capacités

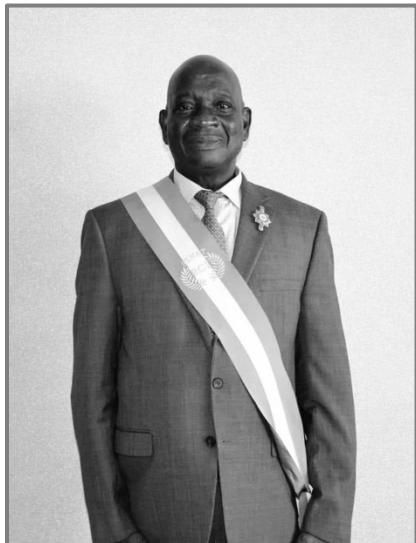
Quatre (4) séminaires de formation ont été organisés à l'endroit des Séateurs au cours de cette session ordinaire 2021.

| N° | Date | Thèmes / Bénéficiaires / Partenaires | Objectifs |
|----|--|--|---|
| 1 | Du 28 au 29 avril 2021, à Yamoussoukro | « L'évaluation des politiques publiques au cœur de l'action du Sénat pour la promotion du développement durable » à l'attention de tous les Séateurs. Avec l'appui du Réseau Ivoirien de Suivi et Evaluation (R.I.S.E). | Sensibiliser et former les Séateurs sur les enjeux de l'évaluation des politiques publiques afin de faciliter l'implémentation de la fonction évaluative au sein du Sénat. |
| 2 | Du 17 au 21 mai 2021, à Yamoussoukro | « Budget-programmes et le contrôle de la performance », à l'attention des Séateurs membres de la CAEF. Animé par le cabinet CIMEF International, cabinet désigné par le Programme Pays de Renforcement des Capacités (PPRC). | Renforcer les capacités des Séateurs de la CAEF sur le processus d'élaboration et d'exécution du budget-programmes ainsi que sur les instruments de contrôle de la performance de l'action du Gouvernement. |
| 3 | Les 14 et 15 octobre 2021, à Yamoussoukro | Analyse et contrôle budgétaire à l'endroit des Séateurs membres de la CAEF. Financé par l'Union Européenne et le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), ce séminaire de formation a été assuré par le Cabinet Expertise France. | Renforcer les capacités techniques des Séateurs en matière d'analyse et de contrôle budgétaire. |
| 4 | Du 03 au 05 novembre 2021, à Yamoussoukro | Contrôle de l'exécution du budget de l'Etat à l'attention des membres des CAEF des deux Chambres du Parlement. Avec l'appui de l'UE, d'Expertise France, de la Direction de la Réforme Budgétaire, du MEF et de la Cour des Comptes de Côte d'Ivoire et de France. | Faciliter les interactions entre le Parlement et la Cour des Comptes, à travers une meilleure connaissance de cette dernière et des rapports qu'elle produit. Renforcer les compétences des parlementaires dans leur mission de contrôle de l'exécution du budget de l'Etat. |

Le personnel administratif et technique du Sénat a également bénéficié de deux (2) séminaires de renforcement des capacités pour assumer au mieux l'exécution de leurs tâches quotidiennes.

HOMMAGES

Après une année 2020 particulièrement difficile avec la perte sur le plan national de plusieurs personnalités, le Sénat de Côte d'Ivoire a encore été éprouvé avec les disparitions de certains de ses membres à qui il convient de rendre hommage.



Sénateur N'Daho Arouna,

Elu le 24 mars 2018 dans la région du Kabadougou

Il fut Rapporteur Général de la Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales.

Ingénieur Technico-Commercial de profession, il a été Maire de la Commune de Tiéné.

Né en 1956, il est décédé le 14 mars 2021 à Abidjan, à l'âge de 65 ans.

Sénateur GOMIS Charles Providence

Nommé le 03 avril 2019 par SEM. le Président de la République

Il fut vice-Président du Sénat chargé de la Diaspora et de la Coopération internationale.

Homme d'Etat, Charles Providence GOMIS était une figure emblématique de la diplomatie ivoirienne.

Né en 1941, il est décédé le 16 juillet 2021 à Abidjan, à l'âge de 80 ans.



CONCLUSION

Au cours de cette quatrième année de la première législature, le Sénat a poursuivi la mise en œuvre de ses missions aussi bien de vote de la loi que de représentation des collectivités territoriales.

En effet, les débats au Sénat ont permis l'adoption de vingt (20) projets de loi au terme des quarante-six (46) séances tenues.

Le nombre des lois adoptées aurait connu certainement une hausse, si la saisine des chambres avait été plus équilibrée.

Au titre de la mission de contrôle de l'action du Gouvernement, la prochaine session parlementaire sera l'occasion d'accomplir cette mission constitutionnelle avec plus d'efficacité en recommandant aux membres du gouvernement à venir devant la représentation nationale pour que soit mis en œuvre le principe de la « redevabilité » du Gouvernement vis-à-vis du peuple.

Le Sénat s'honore, par ailleurs, d'avoir reçu trois (3) Présidents d'Institutions dans le cadre des séances d'information parlementaire.

Le Sénat a, en outre, poursuivi ses missions de représentation des collectivités territoriales et des ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire. Après le Forum organisé avec les collectivités territoriales et l'élaboration de l'Agenda 2030 et d'un document de plaidoyer auprès du Gouvernement en faveur desdites collectivités, le Sénat a entamé la préparation d'un Forum avec les ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire.

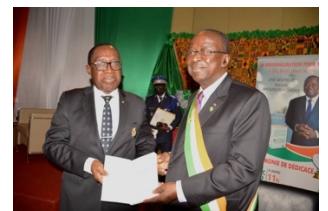
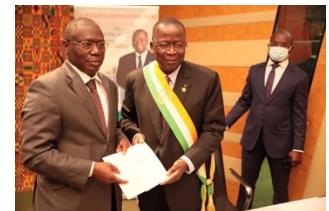
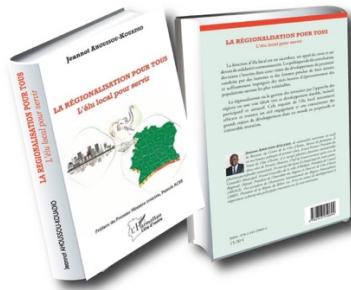
Sur le plan de la diplomatie parlementaire, les accords de coopération prévus devront se poursuivre, notamment avec la Douma d'Etat de l'Assemblée Fédérale de la Fédération de Russie et avec la Chambre des Conseillers du Maroc.

Les vacances parlementaires, qui débutent dès la clôture de la session le 22 décembre 2021, seront mises à profit pour discuter et harmoniser, avec tous les acteurs institutionnels concernés, certaines préoccupations liées à la mise en œuvre du bicamérisme dans notre pays.

CONTRIBUTIONS LITERAIRES

De l'auteur Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO

Le Président du Sénat de Côte d'Ivoire, Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, est l'auteur d'un livre intitulé « **La régionalisation pour tous, l'élu local pour servir** », présenté à l'occasion de la cérémonie solennelle de clôture le mercredi 22 décembre 2021.



Son ouvrage est publié aux éditions « L'Harmattan » et préfacé par Monsieur Patrick Achi, Premier Ministre de Côte d'Ivoire.

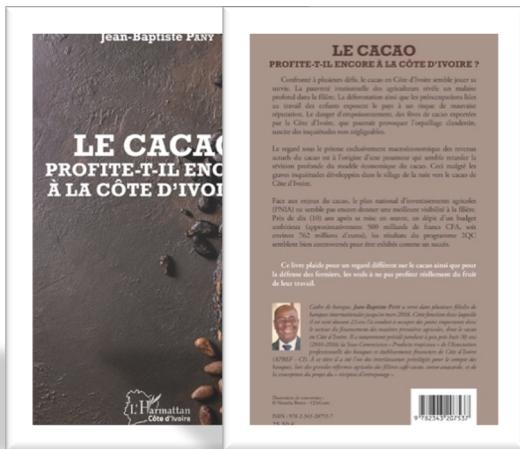
Pour le Président Jeannot Ahoussou-Kouadio, la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'attractivité du territoire sont la raison d'être de tout élu local. C'est pourquoi il a décidé, à travers ce livre, de présenter sa vision de la décentralisation en général et particulièrement de la régionalisation.

Pour rappel, l'auteur a été Député, Premier Ministre, Président de Conseil Régional, Président de l'Association des Régions et Districts de Côte d'Ivoire.

De l'auteur Jean Baptiste PANNY

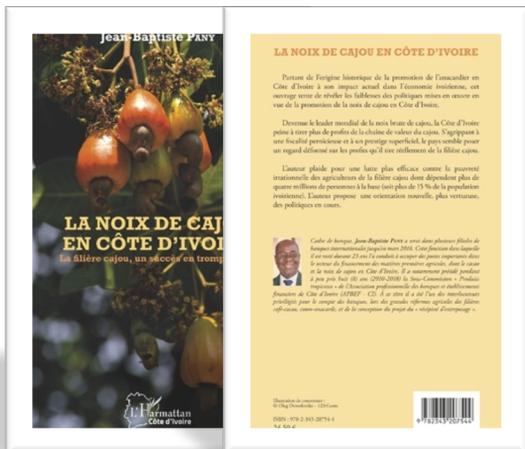
Le Sénateur Jean Baptiste PANNY, membre de la Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales est l'auteur de deux (2) ouvrages publiés aux éditions « L'Harmattan ».

Le cacao profite-t-il encore à la Côte d'Ivoire ?



Dans cet ouvrage, l'auteur s'intéresse au cacao ivoirien qui demeure l'une des principales sources de revenus de notre pays. Il estime qu'il faudrait repenser le modèle économique du cacao observé en Côte d'Ivoire afin de réduire la pauvreté et protéger l'environnement.

La noix de cajou en Côte d'Ivoire



Dans ce second ouvrage, l'auteur jette un autre regard sur les politiques mises en œuvre en vue de la promotion et du développement du secteur de la noix de cajou dont la Côte d'Ivoire en est aujourd'hui le leader mondial. Il estime que le pays pourrait tirer davantage de bénéfices de cette culture en réorganisant cette filière agricole.

Dans ses deux ouvrages, l'auteur Jean Baptiste PANNY plaide, pour une lutte plus efficace contre la pauvreté des agriculteurs.



ANNEXES

Annexe 1 : Le Bureau du Sénat

Annexe 2 : Les vices présidents et leurs attributions

Annexe 3 : Les groupes parlementaires

Annexe 4 : Les Présidents des Commissions permanentes

Annexe 5 : La composition des Commissions permanentes

- 1- Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT)
- 2- Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF)
- 3- Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC)
- 4- Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis Hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI)
- 5- Commission de la Sécurité et de la Défense (CSD)
- 6- Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE)

Annexe 6 : Le discours solennel d'ouverture de la session ordinaire 2021

Annexe 7 : Le discours solennel de clôture de la session ordinaire 2021



Annexe 1 :

LE BUREAU DU SENAT

(mis en place le 12 octobre 2021)

| N° | Fonction | Nom et prénoms(s) | Groupe Parlementaire |
|----|----------------|--|----------------------|
| 1 | Président | M. Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO | RHDP |
| 2 | Vice-Président | Mme SAKO Sara Fadika | RHDP |
| 3 | Vice-Président | M. SILUE Kagnon Augustin | RHDP |
| 4 | Vice-Président | Mme BOBI ASSA Emilienne | PDCI-RDA |
| 5 | Vice-Président | M. OLLO Anouman Germain | RHDP |
| 6 | Vice-Président | Mme DIABY Makani | RHDP |
| 7 | Vice-Président | Mme FANNY Moussokoura Chantal | RHDP |
| 8 | Questeur | M. COULIBALY Yaya | RHDP |
| 9 | Questeur | Mme DELON Epse LONGUET Catherine Suzanne | RHDP |
| 10 | Secrétaire | Mme BAMBA Sogona Epse ARNAULT | RHDP |
| 11 | Secrétaire | Mme COULIBALY Epse OUATTARA Maman | RHDP |
| 12 | Secrétaire | M. AGBAHI DJODAN Félicien | RHDP |
| 13 | Secrétaire | M. NDOHI Yapi Raymond | PDCI-RDA |
| 14 | Secrétaire | M. KOUASSI Allomo Paulin | RHDP |
| 15 | Secrétaire | M. DEHE Paul | RHDP |
| 16 | Secrétaire | M. AMOIKON Kouakou Banga | PDCI-RDA |
| 17 | Secrétaire | M. GUEYE Boniface | RHDP |

Annexe 2 :

Les vice-présidents et leurs attributions

| N° | NOM ET PRENOM(S) | GROUPE PARLEMENTAIRE | ATTRIBUTIONS |
|----|-------------------------------|----------------------|---|
| 1 | Mme SAKO SARA FADIKA | RHDP | Affaires Parlementaires |
| 2 | M. SILUE KAGNON AUGUSTIN | RHDP | Collectivités Territoriales |
| 3 | Mme BOBI ASSA EMILIEENNE | PDCI-RDA | Affaires Sociales et des Droits Humains |
| 4 | M. OLLO ANOUMAN GERMAIN | RHDP | Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire |
| 5 | Mme DIABY MAKANI | RHDP | Education, de la Culture et du Tourisme |
| 6 | Mme FANNY Mouskokoura Chantal | RHDP | Diaspora et de la Coopération Internationale |

Annexe 3 :

Les groupes parlementaires

| N° | GROUPES PARLEMENTAIRES | PRESIDENTS | NOMBRE DE MEMBRES |
|----|------------------------|----------------------------------|-------------------|
| 1 | RHDP | M. DJOUHA Kéhi Edouard | 80 |
| 2 | PDCI-RDA | M. COCAUTHREY Abla-Kouakou Alain | 16 |

NB : 02 Sénateurs ne sont membres d'aucun groupe parlementaire.

Annexe 4 :

Les Présidents des Commissions Permanentes

| N° | INTITULES DES COMMISSIONS | NOM ET PRENOM(S) | GROUPE PARLEMENTAIRE |
|----|--|-----------------------------|----------------------|
| 1 | Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales | Abdoulaye TANO | RHDP |
| 2 | Affaires Economiques et Financières | KOUMOUE Koffi Moise | PDCI-RDA |
| 3 | Affaires Sociales et Culturelles | COFFI Michel Benoit | RHDP |
| 4 | Relations Extérieures et Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire | TOURE Epse DIABATE Manindja | RHDP |
| 5 | Sécurité et Défense | KOULIBALY Mariam Fétégue | RHDP |
| 6 | Recherche, Science, Technologie Et Environnement | Bakary OUATTARA | RHDP |

Annexe 5 :

La composition des Commissions permanentes

Le Sénat compte six (6) Commissions permanentes. Ci-après leurs compositions ratifiées le 08 novembre 2021.

1- Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT)

| N° | Nom et Prénom(s) | Fonctions | Groupe Parlementaire |
|----|--------------------------|----------------------|----------------------|
| 1 | ABDOULAYE Tano | Président | RHDP |
| 2 | ADIDO Adia | 1er vice-président | PDCI-RDA |
| 3 | EHUI Koutoua Bernard | 2e vice-président | RHDP |
| 4 | KOUASSI Abonouan Jean | Rapporteur général | RHDP |
| 5 | KONIN Aka | Rapporteur gén. adj. | RHDP |
| 6 | PANY Jean-Baptiste | Secrétaire | App. PDCI-RDA |
| 7 | MANE Adama | Secrétaire | RHDP |
| 8 | AMON Ekissi Hyacinthe | Membre | RHDP |
| 9 | BOUEKA Nabo Clément | Membre | RHDP |
| 10 | COCAUTHREY Abla-K. Alain | Membre | PDCI-RDA |
| 11 | IPAUD Lago Pierre Michel | Membre | Non App. |
| 12 | KOSSONOU Ignace | Membre | RHDP |
| 13 | MANOU BI Koueli | Membre | RHDP |
| 14 | MELEDJE Aboud Hilaire | Membre | RHDP |
| 15 | SARRA FADIKA SAKO | Membre | RHDP |
| 16 | SILUE Kagnon Augustin | Membre | RHDP |

2- Composition de la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF)

| N° | Nom et Prénom(s) | Fonctions | Groupe Parlementaire |
|----|----------------------------------|----------------------------|----------------------|
| 1 | KOUMOUE Koffi Moïse | Président | PDCI-RDA |
| 2 | CISSE Mamadou | 1er vice-président | RHDP |
| 3 | YAO Kouman Moïse | 2e vice-président | RHDP |
| 4 | TIEMOKO Koffi | Rapporteur général | PDCI-RDA |
| 5 | COULIBALY Lacina | Rapporteur général adjoint | RHDP |
| 6 | BASSY-KOFFI Koffi Lionel-Bernard | Secrétaire | PDCI-RDA |
| 7 | OUATTARA Lamine Simon | Secrétaire | RHDP |
| 8 | AMOIKON Kouakou Banga | Membre | PDCI-RDA |
| 9 | BADOH Moussa | Membre | RHDP |
| 10 | GABALA Epse DAO Mariam | Membre | Non App. |
| 11 | IBRAHIMA Toure | Membre | RHDP |
| 12 | KOUAME Bezème | Membre | RHDP |
| 13 | KOUAME Loukou Léon | Membre | RHDP |
| 14 | TOMPIEU-ZOUO Augustin | Membre | RHDP |
| 15 | YACE Gabriel Joseph | Membre | RHDP |
| 16 | YEO Tiovaga | Membre | RHDP |

3- Composition de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC)

| N° | Nom et Prénom(s) | Fonctions | Groupe Parlementaire |
|----|--------------------------------------|----------------------------|----------------------|
| 1 | COFFI Michel Benoît | Président | RHDP |
| 2 | YAPO Achi Christophe | 1er vice-président | PDCI-RDA |
| 3 | DIARRASSOUBA Nanourou | 2e vice-président | RHDP |
| 4 | MAMADOU Diomandé | Rapporteur général | RHDP |
| 5 | BAMBA Maïmouna Epse DOSSO | Rapporteur général adjoint | RHDP |
| 6 | KOUADIO-KPLI Kouassi Delphin | Secrétaire | PDCI-RDA |
| 7 | ATSE N'De Zepp | Secrétaire | RHDP |
| 8 | ADJOUA N'Go Louise Epouse TAMINI | Membre | RHDP |
| 9 | BEUGRE Orhon Amelie Epse DIOMANDE | Membre | RHDP |
| 10 | COULIBALY Epse COULIBALY Yao Madiara | Membre | RHDP |
| 11 | COULIBALY Epse OUATTARA Maman | Membre | RHDP |
| 12 | DIABY Makani | Membre | RHDP |
| 13 | FATOUMA Sangare | Membre | RHDP |
| 14 | GUEYE Boniface | Membre | RHDP |
| 15 | GOSSO Yabayou Alphonse | Membre | PDCI-RDA |
| 16 | MEITE Yaya | Membre | RHDP |
| 17 | SANOGO Bakary | Membre | RHDP |

4- Composition de la Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis Hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI)

| N° | Nom et Prénom(s) | Fonctions | Groupe Parlementaire |
|----|--|----------------------------|----------------------|
| 1 | TOURE Epse DIABATE Manindja | Présidente | RHDP |
| 2 | LOGBO André | 1er vice-président | PDCI-RDA |
| 3 | MAMADOU Kano | 2e vice-président | RHDP |
| 4 | OUATTARA Anzoumanan | Rapporteur général | RHDP |
| 5 | GOUETI BI Soho Charles | Rapporteur général adjoint | RHDP |
| 6 | BONI Kouamé Séraphin | Secrétaire | PDCI-RDA |
| 7 | BOMBRO Lézou Francis | Secrétaire | RHDP |
| 8 | AGBAHI Djodan Félicien | Membre | RHDP |
| 9 | BOBI ASSA Emilienne | Membre | PDCI-RDA |
| 10 | EKISSI Behou | Membre | RHDP |
| 11 | FANNY Moussokoura Chantal | Membre | RHDP |
| 12 | OULOUNEGO Antoine Dieth | Membre | RHDP |
| 13 | RICHMOND-AHOUA Kominlin Eba Marie-Irène | Membre | App. RHDP |
| 14 | YAPOBI Jean Désiré Lucien | Membre | RHDP |
| 15 | YEBARTH Niaoué Justin | Membre | RHDP |
| 16 | <i>Siège vacant suite au décès de Monsieur GOMIS Charles</i> | | |

5- Composition de la Commission de la Sécurité et de la Défense (CSD)

| N° | Nom et Prénom(s) | Fonctions | Groupe Parlementaire |
|----|-----------------------------|---------------------------------|----------------------|
| 1 | KOULIBALY Mariam Fétégué | Présidente | RHDP |
| 2 | KOUMOIN Konan René | 1er vice-président | PDCI-RDA |
| 3 | BAFLAN Laure | 2 ^{ème} vice-Président | RHDP |
| 4 | BABA Traore | Rapporteur général | RHDP |
| 5 | FAMIE Akattia Edoukou Félix | Rapporteur général adjoint | RHDP |
| 6 | OUATTARA Kouakou | Secrétaire | RHDP |
| 7 | KONAN Yao Gbeugré | Secrétaire | RHDP |
| 8 | BAMBA Mamadou | Membre | RHDP |
| 9 | BAMBA Sogona Epse ARNAULT | Membre | RHDP |
| 10 | DEHE Paul | Membre | RHDP |
| 11 | DIABY Vassiriki | Membre | RHDP |
| 12 | DJOUHA Kehi Edouard | Membre | RHDP |
| 13 | N'DOHI Yapi Raymond | Membre | PDCI-RDA |
| 14 | SAH Tiétémomon Evariste | Membre | RHDP |
| 15 | TOURE Lanciné | Membre | RHDP |

6- Composition de la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE)

| N° | Nom et Prénom(s) | Fonctions | Groupe Parlementaire |
|----|-------------------------------------|----------------------------|----------------------|
| 1 | BAKARY Ouattara | Président | RHDP |
| 2 | SERI-BI N'guessan | 1er vice-président | PDCI-RDA |
| 3 | Kouadio Kouakou Bertin | 2e vice-président | RHDP |
| 4 | KONE Siaka | Rapporteur général | |
| 5 | DOGOMO Kanaté | Rapporteur général adjoint | RHDP |
| 6 | DAO Losseni | Secrétaire | RHDP |
| 7 | KONATE Lamine | Secrétaire | RHDP |
| 8 | AMBLARD Epse ZUNON-KIPRE Viviane | Membre | RHDP |
| 9 | BAKAYOKO Vaflali | Membre | RHDP |
| 10 | DIALLO Amoin Nicole | Membre | RHDP |
| 11 | KAMBIRE Sié | Membre | RHDP |
| 12 | KOUAME Amoakon | Membre | RHDP |
| 13 | KOUASSI Allomo Ouffoué | Membre | RHDP |
| 14 | N'TAME Emilienne Epse ANIKPO | Membre | App. RHDP |
| 15 | OLLO Anouman Germain | Membre | RHDP |
| 16 | SEU Tia Alain | Membre | RHDP |

Annexe 6 : Le discours solennel d'ouverture de la session ordinaire 2021
(mardi 13 avril 2021)

- Monsieur le Premier Ministre, représentant Son Excellence Monsieur le Président de la République ;
- Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;
- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;
- Monsieur le Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel ;
- Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;
- Monsieur le Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ;
- Monsieur le Président de la Chambre des Rois et Chefs Traditionnels ;
- Monsieur le Président de la Commission Electorale Indépendante ;
- Monsieur l'Inspecteur Général d'Etat ;
- Madame et Messieurs les ministres d'Etat ;
- Messieurs les ministres ;
- Monsieur le Ministre-Gouverneur du District autonome de Yamoussoukro ;
- Mesdames et messieurs les Sénateurs, Chers collègues ;
- Mesdames et messieurs les Députés ;
- Mesdames et messieurs les Chefs des représentations diplomatiques accréditées en Côte d'Ivoire ;
- Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Département de Yamoussoukro ;
- Monsieur le Maire de la Commune de Yamoussoukro ;
- Autorités Traditionnelles ;
- Mesdames et messieurs.

Je voudrais vous saluer et vous remercier de votre présence si distinguée à cette cérémonie.

Avant tout propos, je tiens à exprimer devant la nation toute entière ma reconnaissance à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire.

Dans les maximes de l'honnête homme, Jean-Baptiste Blanchard indique que la reconnaissance est un devoir et qu'on se couvre d'ignominie quand on y manque.

Bien plus qu'un devoir moral, la reconnaissance est une recommandation divine.

C'est pourquoi, je voudrais m'acquitter de ce que je considère comme un devoir spirituel, non seulement à l'égard de DIEU, Maître de la vie mais aussi à l'égard de Monsieur le Président de la République.

En effet, le dernier semestre de l'année 2020 a été particulièrement éprouvant pour moi.

Alors que je ne devrais séjourner en Europe que pour deux (02) semaines, du 02 au 20 juillet 2020, j'ai été contraint de rester loin de mon pays, loin de vous pendant de longs mois à cause de la maladie. Comprenez ma joie aujourd'hui.

Mais grâce à vos prières, il a plu au bon Dieu de me permettre de regagner la mère patrie et d'être parmi vous aujourd'hui.

C'est aussi grâce à l'inflexible soutien et la chaleureuse affection du Président de la République et de son épouse, que j'ai été à même de surmonter cette dure épreuve.

Mon épouse, mes enfants, ma famille et moi-même lui en sommes reconnaissants.

A chacun de vous, madame et messieurs les Présidents d'Institutions, les membres du Gouvernement, les Vénérables Sénateurs, à mesdames et messieurs les Honorables Députés, à mes amis et connaissances et même à toutes ces personnes anonymes, je voudrais dire merci pour votre bienveillance, vos marques de sympathie et vos prières dont j'ai été l'objet pendant ces moments particulièrement difficiles.

Mesdames et messieurs les Sénateurs,

Chers collègues,

Mesdames et messieurs,

La Nation ivoirienne toute entière a été également durement éprouvée ces derniers mois.

Le rappel à Dieu de deux fils de notre pays parmi les plus illustres, les premiers ministres Amadou GON COULIBALY et Hamed BAKAYOKO, reste pour chacun des ivoiriens, des moments d'immense affliction et de profonde tristesse.

Je voudrais à ce stade de mon propos, avoir une pensée pour chacun d'eux.

En mon nom propre et au nom de l'ensemble des Sénateurs, je voudrais renouveler au Président de la République et aux familles des défunt, ainsi qu'à l'ensemble du peuple ivoirien, la compassion et la solidarité de notre Institution.

Je voudrais également saluer la mémoire du Ministre Sidiki DIAKITE, qui a pris une part active aux travaux préparatoires pour la mise en place du Sénat, lui aussi brusquement arraché à notre affection, en plein labeur pour la Côte d'Ivoire qu'il chérissait.

Mesdames et messieurs les Sénateurs,

Chers collègues,

Mesdames et messieurs,

En plus de ces moments de deuil national que le pays a traversé, le Sénat a été frappé par le décès de deux de ses membres, les Sénateurs MEMEL GRAH Félix et N'DAHO Arouna. L'ensemble de l'Institution témoigne de l'exemplarité de ces parlementaires qui, aux côtés de leurs collègues, ont exercé leurs missions avec dévouement et dignité.

Je voudrais vous inviter à observer, une minute de silence en leur mémoire.

(L'assemblée se tient debout et observe une (01) minute de silence)

Merci. Puissent leurs âmes reposer en paix.

Monsieur le Premier Ministre Patrick ACHI,

La présente rentrée solennelle de notre Institution me donne l'agréable occasion de vous adresser en mon nom propre et au nom de l'ensemble des Sénateurs, nos sincères félicitations pour votre nomination en qualité de Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire.

Il s'agit là assurément du fruit du travail continu, constant et bien fait, mais surtout de la confiance renouvelée du Président de la République à l'égard du grand serviteur de l'Etat que vous êtes.

Je vous adresse mes vœux de plein succès dans vos nouvelles missions et un bon vent à l'ensemble de votre Gouvernement.

Monsieur AKA Aouelé, Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel, permettez-moi de vous adresser les sincères félicitations du Sénat à qui vous avez consacré votre première sortie officielle à l'issue de votre nomination.

Mesdames et messieurs les Sénateurs,

Chers collègues,

Mesdames et messieurs,

Après les vacances parlementaires, notre retour dans l'hémicycle offre le privilège à notre Institution de s'ouvrir à la nation et à la République tout entière.

Portant la voix de l'ensemble des Sénateurs, je voudrais exprimer notre reconnaissance renouvelée à Son Excellence Monsieur le Président de la République pour le soutien et l'accompagnement qu'il n'a cessé d'apporter au Sénat depuis sa création.

Madame et messieurs les Présidents des Institutions de la République,

Je voudrais vous traduire tout l'honneur qui est le nôtre de vous recevoir, à nouveau, au sein de cet emblématique hémicycle.

L'animation de la vie institutionnelle de notre pays est une énorme charge républicaine que vous accombez avec conscience et dignité, dans l'intérêt supérieur de nos concitoyens et de la Côte d'Ivoire.

Mesdames et messieurs les Chefs des représentations diplomatiques accréditées en Côte d'Ivoire,

La communauté internationale a toujours témoigné un intérêt particulier pour notre pays. La place de la Côte d'Ivoire au niveau sous-régional, régional et dans le monde est aussi à mettre à l'actif de sa diplomatie de paix et de dialogue.

Le Sénat se félicite de sa fructueuse coopération dans le cadre de sa politique hardie de diplomatie parlementaire avec les Parlements de vos pays dont le dynamisme se perçoit éloquemment par votre présence à nos côtés ce matin. Veuillez, traduire nos chaleureux et confraternels remerciements à nos collègues de vos pays.

Mesdames et messieurs les autorités administratives et traditionnelles du District autonome de Yamoussoukro,

Le Sénat vous exprime sa reconnaissance pour toutes les dispositions heureuses que vous avez bien voulu prendre afin d'accueillir notre Institution et de faciliter son installation ici à Yamoussoukro.

**Mesdames et messieurs les Sénateurs,
Chers collègues,
Mesdames et messieurs,**

La rentrée solennelle est aussi un moment de réflexion rétrospective et prospective pour notre Institution.

A titre rétrospectif, il convient d'indiquer qu'en dépit du contexte de crise mondiale due à la pandémie de la COVID-19, nous continuons d'écrire les notes de la belle et passionnante symphonie que nous avons entamées ensemble depuis 2018.

De 2018 à maintenant, trois années d'engagement, de labeurs et d'expériences inédits.

En tout état de cause, notre détermination et notre foi sont restées inextinguibles.

Aujourd'hui, les résultats sont là, palpables, visibles et concrets.

Le bicamérisme s'est incrusté dans la pratique institutionnelle de la Côte d'Ivoire, le Sénat ayant pris toute sa place dans l'écosystème institutionnel de notre pays tel que prévu par notre loi fondamentale.

A la vérité, ces résultats dont nous pouvons être légitimement fiers aujourd'hui, sont le fruit d'un effort collectif inlassable.

C'est pourquoi, il me plaît de féliciter chacune et chacun de vous, pour votre contribution précieuse à l'œuvre de construction de notre jeune Institution.

A ce stade, je voudrais adresser mes vives et chaleureuses félicitations à notre collègue GABALA Epse DAO Mariam désignée par la FIFA à l'effet de présider le comité de normalisation de la Fédération Ivoirienne de Football.

Au cours de la session ordinaire qui s'annonce, le Sénat compte renforcer considérablement ses acquis au niveau de l'accomplissement de ses missions constitutionnelles.

Au niveau du vote de la loi, il nous revient de créer les conditions optimales pour faire du Sénat une Institution plus féconde afin de permettre aux Sénateurs de constituer une véritable force de propositions de loi pour le Gouvernement et ce, dans l'intérêt de nos concitoyens.

Concernant la décentralisation, nous saluons l'annonce récente du Chef de l'Etat relative à la mise en place prochaine des Ministres-Gouverneurs de District pour renforcer la décentralisation de l'action gouvernementale.

Ce qui nous permet, sur le même sujet, de garder à l'esprit les recommandations du Forum du Sénat avec les Collectivités territoriales pour contribuer à améliorer, à travers des lois d'initiative sénatoriale, le cadre légal de la décentralisation dans notre pays.

Cette année 2021, le Sénat portera, par ailleurs, une attention particulière à la situation de nos compatriotes établis hors de Côte d'Ivoire.

Ainsi, à l'instar du Forum avec les Collectivités territoriales, l'organisation du Forum du Sénat avec les Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire est inscrite en bonne place dans le plan d'actions annuel de notre chambre.

Pour ce qui réfère au contrôle de l'action gouvernementale, l'évaluation des politiques publiques devrait être la pierre angulaire de cette autre mission de notre Institution au cours de cette session.

L'accomplissement de nos missions constitutionnelles de vote de la loi et de contrôle de l'action gouvernementale est le moyen pour notre assemblée d'adresser les grandes questions de société qui restent des préoccupations pour nos concitoyens.

A titre d'exemple : l'école

L'école est un bien commun dont le bon fonctionnement garantit aux générations futures la pleine capacité de s'assumer et de pérenniser les acquis d'aujourd'hui.

Avec plus de 40.000 salles de classes et 232 collèges construits de 2014 à 2020, le Sénat voudrait constater, avec satisfaction, que l'école est restée l'une des priorités absolues du Gouvernement depuis 2011.

Cependant, il convient de mettre le doigt sur l'importance de la qualité des enseignants et des apprenants. Il y a lieu dans le cadre du transfert des compétences de confier la gestion des établissements scolaires aux communes et conseils régionaux.

Au demeurant, il faut replacer les Collectivités territoriales au cœur de l'école dans nos régions.

J'invite, par conséquent, l'ensemble des Sénateurs conseillers régionaux ou municipaux à redoubler de vigilance quant aux décisions des assemblées locales relatives à l'école.

Nous devons également demeurer attentifs au fonctionnement de notre système de santé.

Depuis 2011, 271 établissements sanitaires de premier contact ont été construits, 317 autres établissements ont été réhabilités, 45 hôpitaux généraux et 11 centres hospitaliers régionaux (CHR) ont également été réhabilités.

Le Sénat félicite le Gouvernement pour toutes ces actions qui permettent aujourd'hui de contenir la pandémie à coronavirus sur notre sol avec des taux de contamination et de létalité relativement faibles.

L'accélération de la transformation numérique de nos administrations publiques et de notre société en général, devrait également être au centre des préoccupations du Sénat.

Cette révolution numérique mérite un encadrement adéquat à bien d'égards quant à son usage.

Que de vies, que de carrières, que de familles brisées ou désagrégées par les "fake news" véhiculées par les réseaux sociaux !

Que de communautés entières opposées par ces "fake news" insidieusement distillées par des individus aux sinistres desseins, cachés derrière leurs écrans d'ordinateur ou de téléphone.

Il est temps de mener une offensive tous azimuts contre ces funestes manœuvres aux conséquences insoupçonnées pour nos familles et notre société en général.

Au surplus, les questions liées à la préservation de l'environnement devraient également faire l'objet d'attention soutenue de notre part.

L'érosion côtière met en péril les moyens de subsistance des habitants du littoral quand ce ne sont pas les villages eux-mêmes qui sont menacés de disparition.

Le changement climatique impacte notre agriculture, les braves populations paysannes ne maîtrisent plus le cycle des saisons fortement perturbé.

**Mesdames et messieurs les Sénateurs,
Chers collègues,**

Vous aurez compris que les défis sont grands et le chantier encore immense. Je vous invite à faire preuve de persévérance et d'imagination dans l'effort.

**Mesdames et messieurs les Sénateurs,
Chers collègues,
Mesdames et messieurs,**

Au plan politique, l'actualité reste marquée par l'élection du Président de la République et la tenue pacifique des élections législatives.

Sur la question de l'élection du Président de la République, nous avons travaillé au niveau de notre chambre avec la volonté univoque de créer un cadre constitutionnel et légal, favorable à une élection transparente, inclusive et apaisée.

C'est pourquoi, nous regrettons et condamnons avec fermeté toutes ces violences injustifiées qui ont émaillé l'élection présidentielle de 2020 dans certaines localités de notre pays. A la vérité, à quoi a servi le boycott actif ? À rien, si ce n'est qu'ôter la vie de nos concitoyens.

Devant ces actes de vandalisme et de violences inouïes, le Président de la République, par son sens élevé du pardon et de la réconciliation, a su préserver la paix retrouvée et la cohésion sociale, gages du Développement durable de notre pays. Nous encourageons le Président de la République tout en demeurant ferme pour empêcher le désordre en Côte d'Ivoire, d'accéder aux sollicitations de clémence pour aller à la PAIX si chère au Président Félix HOUPHOUËT-BOIGNY.

C'est pourquoi, je me félicite que nos concitoyens l'aient plébiscité au soir du 31 Octobre 2020 et viennent de lui conférer une majorité confortable à l'Assemblée Nationale au terme des élections législatives du 06 Mars 2021. Nous pensons qu'il est temps de préserver la paix retrouvée en Côte d'Ivoire.

Tout citoyen vivant sur le territoire Ivoirien doit se sentir débiteur de PAIX à l'endroit de son prochain. En ce qui concerne le Sénat, nous entendons jouer notre partition pour renforcer et consolider la PAIX.

L'élection des députés qui vient de se tenir est la preuve tangible que notre classe politique est capable d'exercer le jeu démocratique selon les règles de l'art, dans un climat apaisé et dans le respect des lois et des Institutions de la République.

**Mesdames et messieurs les Sénateurs,
Chers collègues,
Mesdames et messieurs,**

Je voudrais réaffirmer la bonne disposition du Sénat à accompagner l'Exécutif dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques visant l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens.

A l'évidence, la gouvernance et le leadership du Président de la République ont hissé notre pays à des niveaux remarquables : le taux de pauvreté est passé de 51 à 39% de 2011 à 2020.

Aujourd'hui, notre pays reste un modèle qui inspire l'Afrique toute entière au regard du niveau d'équipement et des infrastructures dont il dispose.

On peut, sans se tromper dire que si le Président Félix HOUPHOUËT- BOIGNY a été à l'initiative du combat pour l'indépendance politique de notre pays et pour la reconnaissance des droits de ses filles et fils, posant ainsi les jalons d'une nation libre et indépendante, le Président Alassane OUATTARA est celui qui inaugure une ère nouvelle de construction, d'évolution et de développement durable pour une Côte d'Ivoire apaisée.

**Mesdames et messieurs les Sénateurs,
Chers collègues,**

Les indicateurs socio-économiques et politiques de notre pays appellent de notre part, le devoir républicain de l'action constructive en vue du renforcement de ces acquis en gardant en ligne de mire, l'intérêt supérieur de la nation.

La construction d'une nation appelle beaucoup de patience, d'abnégation et de sacrifices. J'appelle nos concitoyens à s'éloigner des idées et des comportements configènes. En effet, le mal est plus contagieux que le bien. Soucions-nous du bien-être de nos concitoyens. Eloignons-nous des modèles de déchéance sociale. Apprenons à mieux nous faire connaître pour faire tomber les clichés et préjugés qui nous divisent.

Les attaques de Kafolo et de Téhini doivent tous nous interpeller et nous inviter à un patriotisme positif pour la protection de notre pays et de ses Institutions.

OUI, il convient de taire nos querelles politiciennes pour protéger la Côte d'Ivoire et nous éviter le drame que vivent certains de nos pays frères du fait de ces agressions.

OUI, fiers Ivoiriens, le pays nous appelle.

Le sursaut national s'impose à nous face à ces attaques terroristes à nos frontières. Faisons corps avec le Président de la République dans la lutte contre le terrorisme.

Du haut de cette tribune, je voudrais, encore une fois, appeler à l'union sacrée des enfants de ce pays autour de la Côte d'Ivoire. Aimons et servons notre pays avec désintéret.

Cultivons avec hardiesse les valeurs de pardon, de justice et de paix qui constituent des attentes légitimes des générations futures.

Soyons des apôtres de la paix et de la cohésion sociale dans nos régions, villes et hameaux.

C'est un devoir pour nous, parlementaires issus en majorité des Conseils régionaux ou municipaux, de soutenir toutes les initiatives qui contribuent à briser les murs de méfiance et de défiance pour renforcer la réconciliation à la base, dans nos territoires et y essaimer la paix de façon durable.

Nous devons le faire et nous le pouvons. Ainsi le Sénat se positionnera, in fine comme le ciment de la nation.

Mesdames et messieurs,

C'est par cette vive exhortation au travail afin de consolider la paix et la réconciliation que je voudrais, conformément à l'article 94 de la Constitution, déclarer ouverte la session ordinaire 2021 du Sénat.

Je vous remercie.

Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO
Président du Sénat de Côte d'Ivoire

Annexe 7 : Le discours solennel de clôture de la session ordinaire 2021
(Mercredi 22 décembre 2021)

- Monsieur le Président du Conseil Economique, Social, Culturel et Environnemental ;
- Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;
- Monsieur l'Inspecteur Général d'Etat ;
- Monsieur le représentant du Président de la Chambre des Rois et Chefs Traditionnels ;
- Monsieur le Préfet de région, Préfet du département de Yamoussoukro ;
- Mesdames et Messieurs les Séateurs, chers collègues ;
- Mesdames et Messieurs les Députés ;
- Mesdames et Messieurs les Maires ;
- Mesdames et Messieurs les Chefs des représentations diplomatiques accréditées en Côte d'Ivoire ;
- Monsieur le représentant du Ministre chargé des Relations auprès des Institutions ;
- Monsieur le représentant du Maire de la commune de Yamoussoukro ;
- Mesdames et Messieurs, chers invités,

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai l'honneur de prendre la parole ce matin, à l'occasion de la séance de clôture de la quatrième session ordinaire du Sénat

L'année dernière, je n'ai pas pu le faire, mais cette année Dieu m'a permis d'être parmi vous. Je voudrais vous remercier pour vos prières.

Je voudrais, de prime abord, adresser mes déférentes salutations et mes sincères remerciements à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire pour sa constante sollicitude et son soutien permanent à l'endroit du Sénat.

Mesdames et messieurs ;
Chers invités,

Je voudrais vous saluer pour votre présence si distinguée à cette cérémonie solennelle qui s'inscrit dans le cadre de la clôture de la session ordinaire du Sénat telle que prévue par la Constitution ivoirienne en son article 94.

En effet, cet article dispose : « La session du Sénat commence sept jours ouvrables après celle de l'Assemblée nationale et prend fin sept jours ouvrables avant la clôture de la session de l'Assemblée nationale ».

C'est donc en application de cette disposition constitutionnelle que nous procédons, ce jour 22 décembre 2021, à la clôture de notre session ordinaire.

Mesdames et messieurs ;
Chers invités,

Depuis bientôt deux ans, le monde entier fait face à la pandémie de la COVID- 19 qui a impacté négativement tous les secteurs d'activité.

Au moment où les vastes campagnes de vaccination à travers le monde commençaient à produire leurs premiers effets, la découverte du variant Omicron, réputé encore plus contagieux, vient raviver la peur et l'inquiétude dans chacune de nos familles.

Fort heureusement, les mesures vigoureuses prises par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre cette pandémie ont permis à notre pays d'échapper aux prédictions catastrophiques.

Mesdames et messieurs ;

Chers collègues,

La session ordinaire 2021, plus que celle de l'année 2020, s'inscrit dans ce contexte particulier de crise sanitaire dont les contraintes ne manquent pas d'impacter négativement la mise en œuvre de nos missions.

A titre d'exemple, la coopération interparlementaire, volet important de notre action, a été fortement perturbée, voire contrariée.

Si en 2018 et 2019, notre Institution naissante a pu participer à de nombreux fora et conférences à l'échelle internationale, nos activités en 2020 et 2021 ont connu une baisse drastique à ce niveau.

Toutefois, je voudrais saluer et encourager l'organisation des réunions virtuelles initiées par les assemblées interparlementaires qui ont permis de maintenir la coopération entre les assemblées nationales et les Sénats d'Afrique et du monde.

A ce titre, les Sénateurs de la République de Côte d'Ivoire ont effectivement pris part à toutes les réunions auxquelles ils ont été conviés.

Mesdames et messieurs les Sénateurs,

Chers collègues,

Loin d'entamer notre motivation et notre ardeur au travail, les embûches qui se dressent sur notre chemin doivent toujours conforter notre résilience et décupler notre désir de performance.

Ainsi, si la Covid-19 nous a imposé le défi du numérique, le Sénat a su se hisser au diapason des toutes dernières technologies en la matière.

En effet, toutes nos salles de réunions, aussi bien à Yamoussoukro qu'Abidjan, ont été outillées et équipées pour accueillir des réunions en ligne, à distance et en multiplex.

Par ailleurs, à l'instar de nombreuses organisations et institutions qui ont revisité leurs procédures de fonctionnement, en raison des mesures barrières édictées dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, nous avons instruit les services administratifs pour nous proposer des modifications rendues nécessaires de notre Règlement, après trois années de fonctionnement.

Le projet de modification a été adopté par la Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales, le 02 août 2021.

Il sera examiné en temps opportun en séance plénière et transmis au Conseil constitutionnel pour compétence.

Mesdames et messieurs, Chers invités ;
Mesdames et messieurs, les Sénateurs, Chers collègues,

La session ordinaire 2021 de notre Institution a été également marquée par les élections sénatoriales partielles du 31 juillet 2021 qui visaient à pourvoir des sièges restés vacants suite à des cas de décès et de démission.

En effet, au cours de cette année, nous avons enregistré le décès de trois Sénateurs élus.

De plus, trois autres Sénateurs ont rendu leur démission dont deux suite à leur élection en qualité de député, et l'autre, après sa nomination en qualité de Ministre-Gouverneur.

Ces élections partielles permettent à notre Institution de siéger aujourd'hui quasiment au complet ; les cinq nouveaux Sénateurs ont même intégré les différents organes de notre Institution.

Je voudrais remercier tous les Sénateurs pour l'accueil chaleureux et fraternel qu'ils ont bien voulu réservé à leurs nouveaux collègues.

Aux cinq nouveaux siégeant, je voudrais leur adresser, une fois de plus, mes vives et chaleureuses félicitations et leur dire combien leur apport au Sénat, en quelques mois seulement, est remarquable et inestimable.

Mesdames et messieurs, Chers invités ;
Mesdames et messieurs, les Sénateurs,

Notre mission fondamentale demeure le vote de la loi.

C'est pourquoi, je déplore la baisse du niveau des activités de législation au cours de cette session.

En effet, si au cours de la session ordinaire précédente, notre Institution se félicitait d'une activité particulièrement abondante marquée par l'adoption de soixante-neuf (69) projets de loi, la session qui s'achève n'aura consacré que l'adoption de vingt (20) projets de loi.

Cette situation est à mettre au passif du fonctionnement de la navette parlementaire qui privilégie, encore à ce jour, la saisine systématique et en premier lieu, de l'Assemblée nationale de tout projet de loi en dépit de l'esprit et de la lettre de l'article 109 alinéa 1 nouveau de la Constitution.

En effet, cet article dispose que : « Les projets et propositions de loi sont déposés sur le bureau de l'une des deux chambres ».

A l'évidence, il s'agissait pour le législateur de lever tout équivoque quant à la faculté de saisine du Sénat en premier, de tout projet ou proposition de lois, pourvu qu'il ne relève pas de la loi de finances.

La modification constitutionnelle opérée en mars 2020 semble donc n'avoir pas atteint, à date, les objectifs espérés.

A titre d'exemple, alors que le Sénat disposait de tous ses organes opérationnels pour statuer sur des projets de lois dès l'ouverture de la session ordinaire en avril 2021, les premiers projets de lois ne lui ont été soumis qu'en juillet 2021 après l'examen de l'Assemblée nationale qui était en renouvellement.

Ainsi, certains projets de loi adoptés par l'Assemblée nationale ne pourront être examinés par le Sénat qu'au cours de la session ordinaire 2022.

Comme on peut tous en faire le constat, une telle pratique a impacté négativement la production législative du Sénat et de manière plus générale, le fonctionnement du Parlement.

La baisse de l'activité législative du Sénat au cours de la session finissant, peut, en outre, trouver son explication par l'indisponibilité de certains membres du Gouvernement en raison de contraintes spécifiques de leurs agendas.

Cette situation a malheureusement perturbé le calendrier de nos travaux et mis à mal le fonctionnement du bicamérisme.

J'ai adressé à cet effet une correspondance à Son Excellence Monsieur le Président de la République pour lui présenter cet état de fait, et suggérer à sa très haute attention, des mesures afin de renforcer l'efficacité de notre système bicaméral.

Si l'activité législative n'a pas atteint le niveau espéré, le Sénat peut tout de même se féliciter de la tenue, au cours de cette session ordinaire 2021, des séances d'information avec :

- le Président de l'Académie des Sciences, des Arts, des Cultures d'Afrique et des Diasporas africaines (ASCAD), le 16 juin 2021 ;
- le Médiateur de la République, le 18 novembre 2021 ;
- la Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), le 04 août et le 14 décembre 2021.

Au titre de la mission de représentation des Collectivités territoriales dévolue au Sénat à travers l'article 87 de la Constitution, notre Institution a entrepris, au cours de la session ordinaire qui s'achève, de renforcer les acquis du Forum du Sénat avec les Collectivités territoriales organisé les 17 et 18 février 2020.

Conformément aux résolutions issues de ce forum, un agenda dénommé « Agenda 2030 » a été élaboré. Il planifie les différents chantiers de notre Institution d'ici à 2030.

En sus, en accord avec les Présidents des faîtières des Collectivités territoriales, à savoir l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) et l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), nous avons convenu d'adresser principalement et prioritairement les questions relatives au transfert des compétences de l'Etat aux Collectivités territoriales, au statut des élus locaux et au statut du personnel des Collectivités territoriales.

En raison de l'importance de ces problématiques, il nous est apparu nécessaire de saisir le Gouvernement sous la forme d'un plaidoyer afin d'appeler son attention sur les trois questions sus évoquées.

Un séminaire a donc été convoqué les 19, 20 et 21 octobre 2021, à la permanence de notre Institution à Abidjan, en vue d'élaborer les documents dudit plaidoyer.

Ce séminaire a recommandé l'actualisation de la loi n° 2003- 208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux Collectivités territoriales ainsi que l'adoption de mesures d'accompagnement en matière de ressources humaines, matérielles et financières.

Il a également plaidé pour l'adoption d'un statut de l'élu local à l'effet de revaloriser les indemnités des Présidents de région et des maires, tout en définissant les mécanismes visant à renforcer leur sécurité physique et sociale.

Enfin, l'adoption d'un statut du personnel des Collectivités territoriales a été également préconisée dans la perspective de corriger la situation de précarité des agents en leur assurant une meilleure sécurité d'emploi.

Mesdames et messieurs, Chers invités,

Il reste entendu que les efforts consentis, par le Gouvernement pour impulser le développement à la base, ne pourront se traduire en réalité concrète au bénéfice des populations, que par la prise en compte effective des préoccupations sus relevées.

Au demeurant, le Sénat est attentif aux questions importantes touchant à l'autonomie financière des Collectivités territoriales et aux modalités de contrôle de celles-ci.

C'est pourquoi, le Sénat voudrait inviter le Gouvernement à réexaminer avec une attention particulière, les préoccupations des Communes, des Régions et des Districts autonomes, soulevées dans le cadre de la mise en œuvre des Directives de l'UEMOA telles que transposées au niveau interne par la loi n°2020-885 du 21 octobre 2020 portant régime financier des Collectivités territoriales et des Districts autonomes.

De notre point de vue, la création des chambres régionales de la Cour des Comptes pourrait régler de façon efficace la question du contrôle de la gestion financière des Collectivités territoriales.

En tout état de cause et dans l'optique d'améliorer le processus de décentralisation dans notre pays, les documents du plaidoyer qui retracent l'ensemble des recommandations feront l'objet de discussion avec monsieur le Premier Ministre à l'occasion d'une séance de travail très prochainement.

Aussi, je voudrais vous exhorter, mesdames et messieurs les Sénateurs, à participer, de façon plus assidue, aux sessions des conseils régionaux et des conseils municipaux pour toucher du doigt les réalités de ces collectivités territoriales dont le Sénat assure la représentation.

(Je vous ai donné l'exemple, j'ai participé à une session du conseil régional du bétier. Je souhaiterais que tous les Sénateurs prennent en compte ses préoccupations. Soyons proches de nos électeurs.)

Mesdames et messieurs les Sénateurs, Chers invités ;

Cette cérémonie solennelle est également l'occasion pour notre Institution de se prononcer sur les grands sujets qui intéressent la vie de la nation.

La question de l'école demeure une préoccupation pour tous.

L'école a pour vocation de préparer et d'assurer la relève générationnelle.

Au nom du Sénat, je voudrais encourager les états généraux en cours dont les conclusions devraient impulser une vision nouvelle de l'école ivoirienne. Notre Institution a élaboré un document retraçant ses réflexions et conclusions qui seront versées aux travaux des états généraux de l'éducation nationale.

Sur ce sujet, je voudrais féliciter la Commission qui a travaillé sur ce thème. Cette Commission a été conduite par madame N'TAME Emilienne Epse ANIKPO. Merci pour la qualité du travail.

Sur le plan sécuritaire, nous devons admettre que notre pays fait face à un défi sécuritaire sous régional sans précédent, qui impacte négativement le quotidien de nos compatriotes et nous interpelle tous, vivement.

En effet, le Niger, et plus près de nous, le Mali et le Burkina Faso avec qui nous partageons des frontières communes, sont en proie à des attaques terroristes imputées à des djihadistes présumés.

Les populations ivoiriennes n'auraient certainement pas senti la pression de cette insécurité sous régionale, si à maintes reprises, des djihadistes présumés n'avaient effectué des incursions sur le territoire national, à travers plusieurs attaques contre des postes-frontières et des positions des forces armées de Côte d'Ivoire sur notre territoire, notamment à Kafolo, à Téhini, à N'Dotré et à Tougbo.

Ces attaques ont occasionné plusieurs blessés et morts, endeuillant ainsi la Côte d'Ivoire toute entière.

Leur survenance montre que la Côte d'Ivoire est devenue une cible privilégiée des terroristes et des bandes armées sans foi ni loi.

Le Sénat, face à cette situation particulièrement préoccupante, voudrait appeler l'ensemble de nos concitoyens à faire corps avec le Président de la République, Chef suprême des Armées pour enrayer toute tentative de déstabilisation de notre pays.

Il y a des moments dans la vie d'une nation où les divergences idéologiques, politiques, ethniques ou religieuses, deviennent totalement résiduelles et marginales au regard de l'intérêt supérieur de la nation.

Mesdames et messieurs, Chers invités ;

Chers ivoiriens, ne nous y trompons pas. Il est question-là non de la survie même de notre pays et subséquemment de la vie de chacun de nous.

C'est le lieu, d'ores et déjà, en mon nom propre et au nom de tous les Sénateurs, d'exprimer mes vives félicitations au Président de la République, Chef suprême des Armées, au Premier ministre, Chef du Gouvernement pour l'ensemble des mesures prises pour préserver l'intégrité du territoire national, la paix et la vie des populations qui y demeurent.

A l'ensemble de nos forces armées ;

Le Sénat voudrait vous assurer de son soutien total et indéfectible ; la défense de la patrie au prix de sa vie reste le sacrifice suprême qu'un citoyen peut faire pour la nation.

Nos fils, vos frères d'armes, tombés au champ d'honneur ne sont pas morts en vain, je voudrais ici leur rendre hommage et saluer leur mémoire.

Fiers ivoiriens, chers amis de la Côte d'Ivoire, le pays nous appelle à l'union sacrée autour de la mère patrie.

**Mesdames et messieurs,
Chers collègues,**

Depuis quelques mois, sur instructions de monsieur le Président de la République, le Gouvernement a enclenché une opération « mains propres » à travers les audits des entreprises à participation financière publique de notre pays.

Nous attendons avec impatience d'être saisis des résultats de ces audits. En temps utiles, le Sénat se prononcera sur cette question délicate.

L'ensemble des Sénateurs encouragent vivement Son Excellence Monsieur le Président de la République à continuer sans relâche, l'œuvre de moralisation de la vie publique qu'il a si bien entamée.

Le Sénat encourage également l'ensemble des Institutions en charge de la promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption et le ministère y dédié, dans l'exercice de leurs missions.

Mesdames et messieurs les Sénateurs ;

La qualité de parlementaire relève d'un mandat public. A ce titre, nous devons nous astreindre au devoir de redevabilité vis-à-vis de nos mandants.

Au nom de ce devoir de redevabilité, je voudrais vous encourager à saisir l'opportunité des vacances parlementaires pour tenir des rencontres d'information dans vos circonscriptions respectives sur le travail parlementaire. Ce sera le lieu d'insister sur le rôle, les missions du Sénat et l'intérêt des lois qui ont été votées.

Pour cela, vous pourrez bénéficier du soutien de l'ensemble des services administratifs et techniques du Sénat.

Ces missions d'information et de sensibilisation seront des cadres appropriés pour la diffusion des actions inscrites dans le Plan National de Développement (PND) au bénéfice de vos circonscriptions.

**Mesdames et messieurs les Sénateurs ;
Chers invités,**

Je ne puis terminer mon propos sans inviter l'ensemble de nos concitoyens à s'inscrire résolument dans la quête permanente de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale en vue d'une paix durable.

C'est le lieu de saluer une fois encore, les efforts déployés par Son Excellence Monsieur le Président de la République, ces dernières années, dans l'optique de cette paix que tous, nous recherchons.

Je voudrais saluer l'ouverture de la session sur le dialogue politique par le Premier Ministre. Sans attendre les résultats de ce forum, je voudrais inviter chaque Sénateur à prendre à son humble niveau, des initiatives pour accompagner le processus du dialogue national.

Mesdames et messieurs les Sénateurs ;

Je voudrais vous féliciter pour la qualité de vos participations aux différents travaux lors du passage des commissaires du Gouvernement. Je voudrais vous remercier et vous féliciter. Je pense que nous pouvons nous applaudir.

Merci beaucoup, malgré nos divergences politiques, les travaux ont été enrichissants. Nous recevons des retours positifs ; je souhaiterais vivement que cet esprit de responsabilité continue de régner au sein du Sénat, puisque nous sommes considérés comme la chambre des sages. Que la sagesse préside toujours nos travaux.

Je voudrais enfin vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, de bonnes vacances parlementaires et vous prier de rester disponibles et à l'écoute de notre Institution.

C'est sur ces vœux et cet appel que, je déclare close la session ordinaire 2021 du Sénat, conformément à l'article 94 alinéa 3 de la Constitution.

Rendez-vous, "si Dieu le veut", le 12 avril 2022 pour l'ouverture de la prochaine session ordinaire.

Bonne et heureuse année 2022 à toutes et à tous !

Vive le Sénat.

Vive la Côte d'Ivoire.

Je vous remercie.

Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO
Président du Sénat de Côte d'Ivoire



PHOTOTHEQUE

Ouverture de la session ordinaire 2021 – mardi 13 avril 2021



Séminaire d'élaboration du plaidoyer du Sénat auprès du Gouvernement en faveur des Collectivités territoriales – Les 19, 20 et 21 octobre 2021



Les séances d'information parlementaire



Quelques audiences du Président



Examen du projet de loi de finances portant Budget de l'année 2022

(Les membres du Gouvernement devant la CAEF du 03 au 06 décembre 2021)



M. Moïse KOUMOUE K.
Président de la CAEF



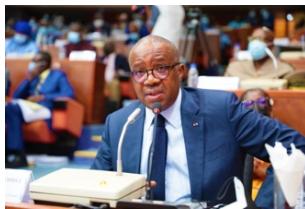
M. Moussa SANGOGO
Ministre du Budget et du
Portefeuille de l'Etat



M. Téné Birahima
OUATTARA
Ministre d'Etat, Ministre de
la Défense



Gal. Vagondo DIOMANDE
Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité



M. Sansan KAMBILLE
Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et
des Droits de l'Homme



Mme Mariatou KONE
Ministre de l'Education
Nationale et de
l'Alphabétisation



M. Adama DIAWARA
Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche Scientifique



M. Koffi N'GUESSAN
Ministre de l'Enseignement
Technique, de la Formation
Professionnelle et de
l'Apprentissage



M. Adama COULIBALY
Ministre de l'Economie et
des Finances



Mme Nialé KABA
Ministre du Plan et du
Développement



Mme Anne Désirée OULOTO
Ministre de la Fonction
Publique et de la
Modernisation de
l'Administration



M. Brice Kouamé KOUASSI
Secrétaire d'Etat auprès du
Ministre de la Fonction
Publique et de la
Modernisation de
l'Administration, chargé de la
Modernisation de
l'Administration



M. Pierre DEMBA
Ministre de la Santé, de
l'Hygiène Publique et de la
Couverture Maladie
Universelle



M. Bertin Kouadio KONAN
Ministre de la Réconciliation
et de la Cohésion Nationale



M. Adama KAMARA
Ministre de l'Emploi et de la
Protection Sociale



Mme Clarisse Kayo MAHI
Secrétaire d'Etat auprès du
Ministre de l'Emploi et de
la Protection Sociale,
chargé de la Protection
Sociale



Mme Myss Belmonde
DOGO
Ministre de la Solidarité et
de la Lutte Contre la
Pauvreté



Mme Arlette BADOU
N'GUESSAN KOUAME
Ministre de la Culture et de
l'Industrie des Arts et du
Spectacle



M. Mamadou TOURE
Ministre de la Promotion de la
Jeunesse, de l'Insertion
Professionnelle et du Service
Civique, Porte-Parole adjoint du
Gouvernement



M. Amadou COULIBALY
Ministre de la
Communication, des
Médias et de la
Francophonie, Porte-
Parole du Gouvernement



M. Paulin Claude DANHO
Ministre de la Promotion
du Sport et du
Développement de
l'Economie Sportive



Mme. Nassénéba TOURE
Ministre de la Femme, de la
Famille et de l'Enfant



M. Fofana SIANDOU
Ministre du Tourisme et des
Loisirs



M. Jean-Luc ASSI
Ministre de
l'Environnement et du
Développement Durable



M. Bouaké FOFANA
Ministre de
l'Assainissement et de la
Salubrité



M. Alain Richard DONWAHI
Ministre des Eaux et Forêts



M. Epiphane ZORO BI BALLO
Ministre de la Promotion de
la Bonne Gouvernance, du
Renforcement des Capacités
et de la Lutte contre la
Corruption



M. Amédé Koffi KOUAKOU
Ministre de l'Equipement
et de l'Entretien Routier



M. Bruno Nabagné KONE
Ministre de la
Construction, du
Logement et de
l'Urbanisme



M. KOFFI N'GUESSAN Lataille
Secrétaire d'Etat auprès du
Ministre de la Construction,
du Logement et de
l'Urbanisme, chargé du
Logement Social



M. Thomas CAMARA
Ministre des Mines, du
Pétrole et de l'Energie



M. Laurent TCHAGBA
Ministre de l'Hydraulique



M. Emmanuel Essis ESMEL
Ministre de la Promotion
de l'Investissement et du
Développement du
Secteur Privé



M. AMADOU KONE
Ministre des Transports



M. Célestin SEREY DOH
Secrétaire d'Etat auprès du
Ministre des Transports,
chargé des Affaires
Maritimes



M. Roger Félix ADOM
Ministre de l'Economie
Numérique, des
Télécommunications et de
l'Innovation



M. Kobenan Kouassi
ADJOUMANI
Ministre d'Etat, Ministre
de l'Agriculture et du
Développement Rural



M. Sidi Tiémoko TOURE
Ministre des Ressources
Animales et Halieutiques



M. Souleymane
DIARRASSOUBA
Ministre du Commerce et
de l'Industrie



M. Félix ANOBLE
Ministre de la Promotion
des PME, de l'Artisanat et
de la Transformation du
Secteur Informel



Mme Kandia Kamissoko
CAMARA
Ministre d'Etat, Ministre des
Affaires Etrangères, de
l'Intégration Africaine et de la
Diaspora



M. Alcide DJEDJE
Ministre Délégué auprès du
Ministre d'Etat, Ministre des
Affaires Etrangères, de
l'Intégration Africaine et de
la Diaspora, chargé de
l'Intégration Africaine

Clôture de la session ordinaire 2021 – mercredi 22 décembre 2021





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

SÉNAT

Siège : Boulevard de la Basilique Yamoussoukro

**Permanence à Abidjan : Cocody-Attoban non loin du Commissariat
du 30^{ème} arrondissement**

Adresse Postale : BP 1546 Yamoussoukro

**Contacts téléphoniques : + 225 30 61 81 50 (Siège Yamoussoukro)
+ 225 22 51 07 40 (Permanence Abidjan)**

Courriel: contact@senat.ci

Site Internet : <https://www.senat.ci>

Compte facebook : <https://www.facebook.com/senatci/>

Compte Twitter : twitter.com/senatci